E 191
.F32
Copy 1

THE LIBRARY OF CONGRESS
1800

Class E191
Book .F52

93
130

LES COLONIES ANGLAISES

DE 1574 A 1660.

LES
COLONIES ANGLAISES

DE 1574 A 1660,

D'APRÈS LES STATE PAPERS,

ET

ÉPISODE
DE L'ÉMIGRATION BELGE EN VIRGINIE,

PAR

J. FELSENHART,
DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

GAND,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK.

1867

E191
.F32

196642
13

186051*

9-9-13 - Sept. 12

AVANT-PROPOS.

La race anglo-saxonne a constamment uni deux éléments à première vue inconciliables : l'amour des transactions commerciales à un vif intérêt pour les choses intellectuelles et morales. Fidèle à cette tradition, le gouvernement de la Reine, d'accord avec le Parlement, a eu l'heureuse et féconde idée de condenser dans un vaste cadre, par le moyen d'analyses substantielles, tous les documents de nature à jeter une vive lumière sur l'histoire de la Grande-Bretagne; c'est à cette intelligente initiative que nous devons la publication des *State Papers*. Cette vaste collection se ramifie à travers tout le domaine historique et formera, lorsqu'elle sera arrivée à terme, une intarissable source d'indications et de renseignements.

Il nous faut hâter de le dire, cependant; à l'état où il trouve les matériaux dans ces *State Papers*, l'écrivain ne saurait viser aux grandes proportions de l'histoire générale. De leur nature, les documents parsemés dans les diverses archives nationales ne font qu'éclairer et corroborer des faits connus. Précieux pour donner de l'appui à certains points, ils seraient insuffisants, la plupart du temps, s'il s'agissait de reconstruire, d'un bout à l'autre, l'immense charpente de l'édifice historique élevé dans

le passé par de longues séries d'écrivains. Pour nous en tenir qu'à l'histoire ancienne, que de faits à rectifier! Et cependant, on peut sans présomption soutenir que les Hérodote, les Tacite, les Thucydide et les Tite-Live nous ont donné la fidèle et émouvante image de la société grecque et romaine. Des documents plus précis, s'il était possible de les avoir, ne pourraient tout au plus concourir qu'à un travail de rectification. Le génie de ces maîtres immortels a tout retracé, tout peint, tout généralisé. Leur manière est le nerf de l'histoire. En pourrait-il être autrement? L'histoire générale et ses diverses parties forment l'orbite dans laquelle l'humanité se meut sous l'action irrésistible d'éternels et immuables principes. C'est la voix de Dieu, grande et forte, retentissant d'échos en échos dans le vaste cercle des âges. Si nous n'y maintenons l'esprit philosophique, si les éclairs de la philosophie de l'histoire ne la sillonnent, elle dégénère, elle descend de sa hauteur radieuse pour se mettre humblement au niveau des chroniques, fade et insipide juxtaposition de faits. Aujourd'hui, à notre époque, où le matérialisme le plus effréné s'est installé dans les cœurs et dans les esprits, il importe de conserver aux études historiques leur mission civilisatrice de relever l'homme par le spectacle de la grandeur de l'homme dans le passé.

Mais ces soins ne sauraient être légués à un vulgaire empirisme historique. Au lieu d'agrandir les idées, de les anoblir, de les exciter aux aspirations de l'idéal, ce genre incolore finirait par écraser l'intelligence sous une avalanche de faits juxtaposés, sans coordination et surtout sans âme. Car là où le fait ne vibre pas sous le souffle vivifiant de l'écri-

vain, le fait devient un breuvage qui mène à l'abrutissement. Le style c'est l'homme, et l'histoire c'est l'écrivain de génie.

Le législateur belge, par sa loi sur l'enseignement supérieur, a senti la nécessité de conserver à l'histoire sa dignité. Cette heureuse inspiration explique le rang important qu'il a assigné à l'histoire politique des peuples et le désir d'inspirer à la jeunesse studieuse des principes déterminés qui pussent la guider et non l'égarer dans un dédale de faits.

Il est donc évident que les *State Papers,* agrégat de froides analyses, ne sont pas des ressources suffisantes qui permettent de contempler cette hauteur. L'idée que nous venons d'en donner explique la nature de ce travail et les conditions dans lesquelles il s'est fait.

Dans la filiation des branches historiques, l'histoire des colonies a son rang à part. Elle s'adresse à l'économiste et au publiciste. Elle est d'une importance extrême.

A l'aurore de l'histoire, la civilisation partie de l'Orient s'est propagée en Europe par de sublimes aventuriers, qui l'ont apportée des extrémités de l'Asie et de l'Afrique. A cet âge, les ténèbres les plus épaisses empêchent la plus profonde comme la plus sagace des éruditions de mettre les événements dans une complète lumière. Mais à l'époque moderne, tout change. Alors les aventures suivent une certaine méthode. Elles ont un programme. Tantôt il consiste à étendre le marché de la métropole, à ouvrir de nouvelles voies aux spéculateurs, tantôt, mais moins souvent, à porter dans des plages lointaines des doctrines religieuses ou l'esprit des sectes.

A ce point de vue, l'histoire des colonies anglaises présente les caractères du plus haut intérêt. Elle nous apprend que la grandeur, l'amplitude morale et politique des nations dépend en grande partie de la prospérité de leurs colonies, et que la gloire de ces dernières est intimement liée à la marche ferme et sage du gouvernement.

Or les *State Papers* ne font que refléter, répercuter tout cela. Ce sont des sources d'information moins le charme des détails, c'est une artère desséchée dans le vaste organisme historique.

Nous en trouvons une preuve dans l'émigration belge (wallonne) et française, qui est allée renforcer au commencement du XVIIe siècle les colons de la Virginie. C'est avec un mystérieux plaisir qu'on se reporte à cette époque déjà loin de nous, où des compatriotes ont abandonné le sol de la Belgique pour aller cultiver les vastes solitudes des États-Unis. L'imagination excitée est curieuse de connaître les détails de ce *ver sacrum* belge, de ce grand fait si important pour notre histoire. Malheureusement les *State Papers* ne nous fournissent à cet égard que quelques pâles documents officiels. Les circonstances de cette émigration vivent peut-être dans des légendes, des souvenirs traditionnels, et l'écrivain assez heureux pour les recueillir pourrait reconstituer un des épisodes les plus curieux de notre histoire moderne. Qui sait si un jour ou l'autre un de nos agents diplomatiques n'aura pas la bonne fortune de faire cette précieuse trouvaille?

Nous le souhaitons, sans oser l'espérer.

I.

Sommaire : Signification du commerce et des colonies au point de vue philosophique. — Appréciation des archives anglaises. — La reine Elisabeth, Hawkins, Drake et Cavendish. — Le comité pour favoriser les voyages d'aventures; Carlile. — Gilbert et l'esprit d'intolérance au-delà de l'Atlantique. — Simon Ferdinando, Ralph Lane, Walsingham. — Une scène de piraterie.

La formation de la société humaine a sa racine dans un instinct. Partout, au berceau de l'histoire, les croyances religieuses le rattachent à un principe supérieur, métaphysique, et dans la suite les systèmes de philosophie s'en emparent pour l'expliquer par les mille voies de la raison. Or, cet instinct nous l'appelons la sociabilité. C'est une force propulsatrice qui pousse l'homme à s'unir à l'homme, les générations à se greffer sur les générations et à réaliser dans des cercles concentriques toujours croissant le vœu suprême de la nature ou de Dieu, c'est-à-dire la grande épopée de la création avec ses variétés infinies. Par ce sentiment, l'homme est quelque chose, une ombre; sans lui, tout progrès moral ou physique serait sans base. Aussi, lorsqu'on remonte le cours des âges, bien loin, jusqu'au-delà des souvenirs historiques, on sent l'humanité à l'étroit sur le théâtre de ses aspirations. Elle essaie de s'élancer

au faîte de ses destinées, sans la moindre conscience des abstractions philosophiques. Hélas! déjà alors, la sociabilité, ce noble attribut de la collectivité humaine, sous l'étreinte des passions et le poids des intérêts vulgaires, ne s'infléchit que trop dans un milieu qui en ternit l'éclat. D'intuitive qu'elle était, l'humanité devient spéculatrice, dans le sens économique du mot. Elle rayonne sur les réalités et se sert du commerce comme d'un véhicule qui parcourt tout son centre d'activité. A cette période, le commerce, comme plus tard sa sœur, l'industrie, a une mission inconsciencieuse. Il est propagateur et premier moteur de la civilisation par un rayonnement analogue aux lois du calorique, et le cœur de l'humanité se glacerait si les relations commerciales ne l'enrichissaient en même temps par l'accumulation progressive des connaissances.

Peut-être quelques exemples empruntés à l'histoire générale appuieront-ils nos idées de l'autorité des siècles. Lorsque le monde hellénique, à l'apogée de sa gloire, parsema le globe connu de ses colonies, comme autant de perles qui reflètent le beau ciel de l'Orient, la Grèce n'a-t-elle pas anobli l'instinct humain ou la sociabilité? Et les Carthaginois? Malgré la cupidité sémitique qu'on leur connaît, en sillonnant l'Océan pour aller à la recherche des trésors, sont encore de véritables pionniers à la solde de la civilisation, absolument comme le Romain qui, à l'ombre de ses aigles, ouvrant des colonies sur tous les points du globe, semble attendre au bord du précipice le Germain barbare, venu au Ve siècle, pour relancer dans une autre direction le char pourri de la civilisation romaine. Tous ces faits découlent de la sociabilité de l'homme, et ainsi se réalise le monde. Celui-ci se développe, grandit, éclate et se brise pour se reconstituer de nouveau. A ces changements divers, les époques historiques brillent ou s'éclipsent. Elles leur empruntent un cachet particulier, indivi-

duel. Témoin les temps modernes. Brillants d'un éclat emprunté au passé, ils se nourrissent d'une sève dont la luxurieuse abondance a fait du grain de senevé l'arbre gigantesque qui secoue sur toute la terre la riche moisson de ses fruits. Ici la scène s'ouvre avec des nuances inconnues du monde ancien. En entrant au XVe siècle, pour continuer ses évolutions, on dirait que l'humanité renaît au spectacle d'une création nouvelle. L'enthousiasme l'anime. A partir de ce moment, l'homme, tourmenté de l'esprit d'aventure, marche à la découverte des parties ignorées de son royal séjour, en attendant qu'il l'embellisse des enchantements de son génie. Pourquoi le commerce et l'industrie attendent-ils encore leur épopée? et qui nous expliquera le motif par lequel les exhalaisons méphitiques du champ de bataille exaltent plutôt la verve des Homères et des Virgiles, que le théâtre parfumé et pittoresque des colonies fondées par l'esprit commercial des temps modernes?

Mais descendons aux choses réelles. La masse des documents condensés par des analyses dans les *State Papers* (1) est bien faite pour tenter au moins l'imagination. Avec les *Colonial Papers,* l'une des subdivisions de cet immense répertoire, on assiste à l'enfantement de toutes les colonies anglaises. De même que le géologue par ses travaux devient spectateur enthousiaste des révolutions terrestres, ainsi, en fouillant les *Archives britanniques,* on se croit à bord d'un de ces bâtiments qui récélaient dans leurs flancs d'illustres et intrépides aventuriers, allant attacher aux rives de l'Amérique ces premières amarres, dont la métamorphose, trois siècles après, s'appelle le cable transatlantique.

Il va sans dire que nous nous renfermons dans les limites restreintes des *State Papers.* C'est avec leur aide que nous

(1) Voir notre notice : *Trésors historiques en Angleterre*, publiée dans les Annales de l'Académie archéologique de Belgique.

essayerons d'esquisser l'histoire des colonies anglaises de 1574 à 1660.

Avant le règne d'Élisabeth, la nation anglaise n'avait pas encore acquis la supériorité sur mer que nous lui avons vue depuis. Au moyen âge, c'était le tour de l'Italie d'exercer sa prépondérance maritime. Lorsque plus tard, les Portugais et les Espagnols, grâce à un concours d'heureuses circonstances, explorèrent les mers et firent prévaloir leurs pavillons, les Anglais, partageant en cela le sort des autres nations, durent s'incliner devant l'audace et la fortune de leurs rivaux. Aussi les *Archives anglaises*, quant aux établissements *coloniaux*, laissent-elles, avant Élisabeth, beaucoup à désirer. On s'y trouve en présence d'une véritable pénurie de documents. Le premier que l'on rencontre dans les *Colonial Papers* date de l'année 1574. Sans doute, sir John Hawkins (1), Drake et Cavendish, par leurs aventures et leurs découvertes, ont droit à des pages souvent glorieuses dans les annales de la marine anglaise, mais notre cadre nous force, au moins, à différer le récit de leurs exploits (2).

(1) Hawkins, par exemple, fit trois voyages sur les côtes de l'Amérique; il troqua les nègres contre des objets de peu de valeur, et des six vaisseaux qui étaient destinés à ce trafic inhumain, *les deux plus grands appartenaient à la reine Élisabeth*, qui ne jetait pas les profits aux chiens.

(2) Dans ce travail, nous ne nous occupons point des archives analysées aux *State Papers*, ayant pour titre : *Colonial series East Indies, China and Japan*. Ces pièces curieuses dérivent du *Public Record Office*, du *British Museum* et de l'*India Office*. Elles forment un volume spécial, s'étendant de 1513 à 1616, et sont relatives aux découvertes dans le Nord-Ouest ou bien à d'autres passages aux Indes. On y voit naître la compagnie des Indes orientales (*East India Company*) et poindre l'origine des factories. Puis on assiste au développement graduel de l'influence anglaise dans l'Orient, à la naissance des relations commerciales de l'Angleterre avec la Perse, la Chine et le Japon, et à la rupture des rapports internationaux avec le dernier pays, par suite de la mort d'un empereur et de l'inauguration d'une politique nouvelle, dans laquelle les considérations religieuses ont pesé de tout leur poids dans la balance.

Les *Calendar of State Papers, colonial series*, 1574-1660, constituent un gros volume de 577 pages, qui embrasse, comme on voit, près d'un siècle. Res-

Ainsi, en 1574, fut créé un comité pour favoriser les voyages d'aventures; il était composé de l'alderman Hart, de Spencer, de W. Burrough, de Hoddesdon, de Towerson, de Slanghe, de Stapers, de Maye, de John Castelin et Leake. Ce comité s'est mis en communication avec M. Carlile, dont le projet consistait à parcourir les parties septentrionales de l'Amérique. Selon l'avis de cette commission, il serait bon d'envoyer dans ces contrées cent hommes qui auraient pour obligation d'y rester un an, d'étudier la topographie du pays et ses principales productions. Les dépenses de l'entreprise monteraient à quatre mille livres. La ville de Bristol en a offert mille, et la cité de Londres se chargerait de couvrir le reste. On s'employera pour procurer des priviléges à M. Carlile, et on posera les conditions sous lesquelles d'autres émigrés seront admis à s'établir. Dans la patente que la reine conférera au digne aventurier, il sera statué qu'il dépend entièrement de M. Carlile de transporter en Amérique tous ceux qui en manifesteraient le désir, bien entendu sous condition qu'ils s'engagent à y demeurer l'espace de dix ans. Personne ne pourra fonder d'établissement sans avoir obtenu licence à cet effet, ni habiter ou faire trafic dans un rayon de deux cents lieues, à partir du point où le gouverneur aura établi sa résidence. Le 22 mars 1574, une pétition analogue aux vues de ce comité, est adressée à la reine; elle est revêtue des signatures de sir Humfrey Gilbert, de sir G. Peckham, de Carlile et de sir Pic. Greenvile. Elle sollicite également la permission d'aller à la découverte de terres inconnues, *fatalement réservées,* disent les pétitionnaires, *à l'Angleterre et à la gloire de Votre Majesté.*

tent vingt-huit années jusqu'à la révolution de 1688. Il est probable que cette période fournira cinq autres volumes, tant il y a abondance de matières. En effet, après le retour de Charles II, les plantations furent plus peuplées et plus importantes; les documents y relatifs devinrent naturellement et plus fréquents etplus nombreux.

A la suite de ce projet, on trouve une pièce qui indique que les aventuriers ont été prompts dans l'exécution. Elle remonte à 1580, et présente le plus grand intérêt. C'est un rapport fragmentaire de quelques personnes qui ont fait le voyage transatlantique. On y parle des dispositions du peuple indien, dépeint comme assez doux, des coutumes et des costumes de ces indigènes. Les auteurs de la relation n'ont eu garde d'omettre que les femmes de cette contrée sont couvertes de feuilles d'or comme d'une armure. Ils entrent aussi dans les détails de la stratégie de ces Indiens. Quant à leur religion, ils adorent un démon, qui communique avec eux sous la forme d'un veau. Puis, ils s'étendent sur les cérémonies du couronnement en usage dans la contrée. Un certain Champion, Français d'origine, a donné à un Anglais cent pièces d'argent en échange d'un ancien drapeau indien. Le sol de ce pays est excellent, continuent-ils, surtout sur les rives du Mai. Ils s'étendent ensuite sur l'ornithologie, la faune et la chasse *aux bêtes* aussi grandes que *deux de nos bœufs*. Dans toutes les cabanes on trouve des perles. Autour de Sainte-Marie, il y a des dragons de feu qui colorent l'air d'une teinte rouge quand ils volent. Les rues sont plus larges que celles de Londres. Il y a des salles à manger en cristal, avec piliers en argent massif, voire même quelques-uns en or. A la source des rivières, on voit des pepites d'or pur aussi gros que le poing. Quant au fer, il y a abondance. Les vers à soie sont en très-grand nombre. Une montagne, appelée Banchoonan, qui couvre la partie septentrionale, à la distance d'environ trente lieues de la baie de Sainte-Marie, est riche en mines.

La pièce dont nous présentons l'analyse, n'est rien autre qu'un rapport passablement circonstancié. Il est dû partie à David Ingram et partie à Vererzamis, à Jacques Cartier, à John Barros, à Thevett et à John Waker. Sir Humphrey

Gilbert a été personnellement en communication avec les trois derniers.

En 1579, Simon Ferdinando, l'homme, comme nous dirions, du secrétaire Walsingham (1), revint de ce lointain voyage « dans la petite frégate, » sans autre compagnon. Plus tard, en 1580, John Waker et ses associés découvrirent une mine d'argent vers la rivière Norumbega.

En 1578, la reine Élisabeth avait délivré à sir Humphrey Gilbert des lettres patentes qui l'autorisaient à prendre possession de tous les pays non encore occupés par des princes chrétiens et à y former des établissements. Gilbert se montra à la hauteur de sa mission; mais les mesures qu'il prit pour concilier à l'Église d'Angleterre et à la Reine le respect et l'amour des colons, prouvent à l'excès que le protestantisme, au XVIe siècle, maniait avec une barbare dextérité le fléau du despotisme et de l'intolérance (2).

(1) Cet homme d'État distingué, qui joue un si grand rôle dans les *State Papers*, après avoir fait de fortes études et des voyages sur le continent, parvint à s'insinuer dans les bonnes grâces de William Cecil, et plus tard il sut se faire nommer au poste éminent de secrétaire d'État et de conseiller privé de la reine Élisabeth. Il ne voulut point s'associer au projet de Leicester, qui aurait aimé se défaire, dit-on, par le poison, de Marie, reine d'Écosse, ce qui prouverait assurément pour lui, car, à l'égard de ses rivaux, les catholiques, il était d'une intolérance furibonde. Dans les différentes cours de l'Europe, Leicester avait à sa solde des espions qui le mettaient à même de raconter à sa *virginale* maîtresse tout ce qui s'y passait. En politique on peut écouter aux portes. C'est fort joli!

(2) Humphrey Gilbert est regardé par les Anglais comme le fondateur de leur colonisation occidentale. Il répandit dans son pays le goût des découvertes et aiguisa l'esprit d'aventure. Il n'était pas moins distingué comme orateur que comme militaire. Il mourut en 1584 dans un naufrage, après avoir donné d'admirables preuves de courage et de sang-froid. On peut lui reprocher de s'être trop laissé attirer par les filons argentifères. Après l'argent, le déluge. Malheureusement aux XVe et XVIe siècles, plus tard encore, l'auréole de la science stimulait moins les hommes que les métaux précieux. Nous ne sommes pas, au XIXe siècle, en droit de nous plaindre. Nous surpassons les *découvreurs* du XVIe siècle, sous ce rapport, comme les fusils à aiguille le modeste fusil à rouet! Le *bon* progrès est rare.

Ralph Lane, dans sa correspondance avec Walsingham, entre dans plusieurs détails encore aujourd'hui fort intéressants. Il écrit à ce dernier, de Port Ferdinando, en Virginie, le 12 août 1580, que le retour en Angleterre de sir R. Grenville le prive du plaisir d'entrer dans des particularités. Lui et ses compagnons sont arrivés tard, il est vrai, en Amérique; mais leurs découvertes sont si nombreuses, les produits du pays si rares et si nouveaux, que le royaume de Virginie, au dire de tous les apothicaires (1), est sans contredit le plus beau fleuron de la couronne anglaise. Jusqu'ici pas une herbe malfaisante n'y a été découverte. Son territoire est vaste, accidenté et présente des fortifications naturelles. Quant au climat, il est d'une grande salubrité; Port Ferdinando n'est accessible que par trois côtés : ils leur ont donné les dénominations de Trinité, Scarborough et Ococan. La flotte y a échoué, et peu s'en est fallu que *le Tigre* ne fût perdu. Simon Ferdinando a fait connaître le meilleur port. On lui a donné son nom. Il faut se rappeler que Ferdinando était capitaine et pilote en chef de la flotte. Avec un simple fortin, on pourrait défendre ce port contre les forces réunies de l'Espagne. La conquête de ce pays paraît assurée à Ralph Lane. Alors délivrés de leurs ennemis, de la tyrannie de l'Espagne et des papistes, lui et ses compagnons ne souffriront pas qu'on traverse cette entreprise si chrétienne, et finissant dans le goût biblique du temps : « Dieu ordonnera, dit-il, que les corbeaux du ciel donnent la nourriture à ses élus (2). »

Le 12 août 1585, le même écrit également à Walsingham; mais sa lettre n'offre aucune particularité importante. Il en est de même de celle adressée, sous la même

(1) Textuel. Ce nom n'avait pas alors la signification burlesque qu'il s'est si honorablement acquise dans la suite.

(2) *Colonial Papers*, page 3.

date, à sire Philippe Sydney; il dit dans cette dernière, que la *force de l'Espagne* lui vient des trésors qu'elle va puiser dans ses mines.

Le 8 septembre de la même année, il s'adresse de nouveau au secrétaire Walsingham. Toute sa lettre roule sur les procédés tyranniques de Grenville. Les colons ont découvert une espèce de blé, produisant en même temps du grain et du sucre. Ils en ont envoyé un échantillon à sir W. Raleigh. Dans les plaines, le sol est fertile; le pays est habité par des sauvages d'un caractère doux et cédant aisément aux influences salutaires du christianisme (1).

Le 29 octobre, Grenville écrit de Plymouth au secrétaire Walsingham. Il informe celui-ci de son retour en Europe. Il a rempli sa mission, découvert un nouveau pays, auquel il a donné le nom de Virginie, et qu'il a amplement pourvu de bétail, de fruits et de plantes. A son retour, il a capturé en mer un vaisseau espagnol, venant de Saint-Domingue, chargé de gingembre et de sucre. Il ne pense pas que les Espagnols retirent de cet établissement des perles, de l'argent et de l'or en aussi grande quantité qu'on a l'air de l'affirmer.

Un acte de piraterie révoltant se passe en 1596. Nous le connaissons par un rapport de sir Richard Clarke. Il a pour théâtre les côtes de Terre-Neuve, et ce sont trois vaisseaux français qui se seraient rendus coupables de la plus noire félonie. Michel de Sancé et Martin de Sancé invitèrent à leur bord Rich. Clarke, lui prodiguèrent des marques de courtoisie et le retinrent à déjeûner. Clarke ne voulut pas être en reste de politesse : à son tour, il fit une invitation à ses hôtes; mais ils déclinèrent cette offre, sous prétexte que Michel de Sancé serait retenu au lit par une grave indisposition. Clarke, ne pouvant payer de retour l'honneur

(1) *Colonial Papers*, page 3.

qu'on lui avait fait, s'empressa au moins de faire visite à Sancé. A peine eut-il mis le pied dans la cabine du malade que les Français s'écrièrent : *Rend vouz, rend vouz* (1). L'Anglais céda à la force; il fut fait prisonnier avec ses compagnons. Sa captivité dura neuf jours. Après ce temps, son vaisseau lui fut rendu, mais dépouillé de la cargaison. Sur la marge de ce rapport sont inscrits les témoins oculaires de cette scène : R. Clarke, Master Mat. Ryves et Phil. Fobyan, contre-maîtres; Laun. Charke, chirurgien, et soixante-dix autres, « *ainsi que beaucoup d'autres noms* » (*and many others*). Ce dernier trait ôte à la pièce son caractère de gravité. Il rappelle un peu trop crûment ... *et quibusdam aliis* (2). Voilà pour le régime intérieur des colonies sous Élisabeth.

II.

Sommaire : Origine de la Virginie, le capitaine Newport, la jeune Pocahuntas. — John Smith en Angleterre, lord de la Warr succombe à la fatigue. — Les loteries, la presse des jeunes filles et la figure sinistre d'Owen Evans. — Assemblée générale de la Virginie, lois et constitution, actes de cruauté. — Liste des Wallons (Belges) et Français qui ont émigré en Virginie. — Leur sobriquet de *vinerouns*, leur activité et leur industrie. — Massacre des colons et peste. — La Virginie, partie intégrante de l'empire britannique. — Efforts de la métropole pour relever la colonie. — Will. Berkeley et instructions remarquables du roi Charles Ier. — La Virginie sous Cromwell. — Ce qu'elle devint sous la restauration de Charles II.

Le premier et le plus important établissement que les Anglais aient fait en Amérique, c'est sans contredit celui de la Virginie (3). Les *State Papers* fournissent à cet égard

(1) Orthographe du rapport anglais.

(2) *Colonial Papers*, page 4 : *and seventeen other names*, « and many others. »

(3) La Virginie actuelle est comprise entre les 36° 30 et 40° 38' de lat. N. et 75° 10' et 85° 30' de longitude. Les premiers colons s'y établirent en 1607, sous la conduite du capitaine John Smith, le même dont il est parlé plus bas.

de nombreux détails, de nature à illustrer des plus vives couleurs l'origine de cette belle colonie. Ce qui frappe en premier lieu, c'est le journal du capitaine Newport, pièce curieuse à divers titres, qui nous apprend, entre autres particularités d'un piquant intérêt pour ses contemporains, que le président de la colonie, Édouard-Marie Wingfield, dans un combat livré contre deux cents sauvages, a échappé comme par miracle, s'il est vrai, comme l'atteste le facétieux capitaine, qu'un projectile a traversé la barbe de Wingfield sans lui causer la moindre égratignure (*had a shot clean through his beard, yet escaped unhurt*).

La description que Newport fait de cette contrée et ses observations ethnographiques sont dignes de fixer l'attention. C'est aussi dans ce document qu'on rencontre pour la première fois le nom de *Pawatan*, du grand Pawatan, comme on disait alors, et qui a été l'objet de tant de récits romanesques. En juin 1616, Chamberlain écrit à Carleton que sir Th. Dale est revenu de Virginie avec dix ou douze naturels de ce pays. Lord Carew, dans sa lettre en forme de journal, ajoute que ces indigènes ont été débarqués en Angleterre, pour y être élevés et initiés à la civilisation européenne. Parmi ces sauvages se trouve, d'après la même relation, une personne d'une beauté accomplie; c'est Pocahuntas, fille de Pawatan, qui l'a unie par le mariage à un Anglais du nom de Rolfe. Le 18 janvier 1617, Chamberlain écrit de Londres à Carleton, que la jeune Pocahuntas, de Virginie, et un conseiller de son père ont été présentés au roi Jacques Ier et gracieusement accueillis par le monarque. Au bal masqué on leur a donné la meilleure place. Ces deux personnages ont été enchantés de cette nouveauté. Pocahuntas, dit-il, va retourner dans sa patrie, assurément à contre-cœur. Le 29 mars de la même année, Chamberlain envoie à Carleton le portrait de l'intéressante sauvage, en l'informant de la triste nouvelle qu'elle venait d'expirer

à Gravesend (1), où elle voulait s'embarquer pour retourner dans la Virginie.

Une lettre du second président de la colonie, le capitaine John Radclyeffe, donne d'intéressantes nouvelles sur les progrès réalisés par cet établissement colonial jusqu'en octobre 1609. Elle nous révèle l'envoi en Angleterre du capitaine John Smith (2), *le père de la Virginie,* pour rendre compte des nombreux forfaits dont il s'est rendu coupable.

Un an plus tard, lord de la Warr et sir Georges Somers, sous la date de James Town (3), le 15 juin, font un tableau saisissant de la tempête qui a assailli la flotte envoyée par la compagnie anglaise pour venir au secours de la colonie chancelante. Après de lamentables incidents, les passagers arrivent enfin dans cette ville, « qui est, disent-ils, une cité triste et déserte à cause de la grande mortalité qui y règne. »

A son retour en Europe (juin 1611), lord de la Warr écrit une touchante lettre à Salisbury (4). Il dit en termes mélancoliques qu'il succombe sous les efforts qu'il a faits pour résister à la maladie qui le mine, mais qu'il a le plus ferme espoir que la compagnie parviendra à fonder la colonie à laquelle elle a voué tant de soins et consacré tant

(1) Dans le comté de Kent, sur la rive de la Tamise, à 29 kilomètres sud-est de Londres.

(2) Dans une de ses courses, ce hardi aventurier fut pris par une tribu d'Indiens et soigneusement engraissé, en attendant le jour où il serait dépécé pour être dévoré. Pocahuntas, malgré les menaces d'une horde de cannibales, parvint à le sauver, en mettant sa tête sur le même bloc à côté de Smith.

(3) Cette ville est située dans l'État de New-York, à 21 milles de Maysville, au comté de Chautauque.

(4) Le plus célèbre et le plus habile ministre de Jacques Ier. Il est surtout connu par la haine qu'il avait vouée au célèbre sir Walter Raleigh et à la part qu'il a prise, dès le commencement de sa carrière, à la perte du comte d'Essex. Robert Cecil, né en 1563, est mort le 21 mai 1612. Jacques Ier, le continuant dans les emplois qu'il occupait sous Élisabeth, le fit successivement baron d'Essendem, comte de Salisbury et chevalier de la Jarretière.

de capitaux. Sept ans plus tard, ce ferme et intrépide colo-niste meurt dans la traversée de Londres à James-Town. La prospérité de la colonie n'était pas encore définitivement assurée.

Pour soutenir cette entreprise tant de fois menacée, on eut recours aux loteries. Ce mode aléatoire de se créer des ressources, aiguisa la verve satirique des Espagnols. Pour se moquer des entrepreneurs anglais, ils disaient facétieusement que les premiers étaient obligés d'organiser la mendicité, mais en vain, la ruine de la plantation étant chose facile, selon l'opinion de l'ambassadeur du roi très-catholique.

En dépit de ces sentiments hostiles, les accroissements de la colonie furent continus. Il est vrai qu'on ne négligea aucun moyen qui pût en assurer le succès. Le maire et l'alderman de Cantorbury reçurent du conseil privé une pressante invitation de recommander cette digne et chrétienne entreprise. On eut recours à la presse des jeunes filles, comme on fait des matelots en cas de guerre maritime. Dans une lettre du 19 octobre 1618, au conseil privé, sir Édouard Hent, juge-de-paix du Somersetshire, se plaint de la conduite indigne d'Owen Evans, messager de la chambre, devenu, dans la contrée, la terreur des jeunes filles. Pour échapper aux procédés de cet accapareur officiel de chair blanche, quarante de ces pauvres créatures se virent forcées de quitter leurs paroisses et d'aller chercher dans d'obscures cachettes une retraite contre les obsessions de ce ministre odieux. Ce n'est pas tout. On arracha les enfants aux parents de *la vile multitude* (*superfluous*) de la cité, et on leur fit prendre le chemin de la Virginie (1). L'élan était irré-

(1) Voir *Domestic Corresp Jac. I*, vol. CIII, nº 42, *Cal.*, p. 586, cité dans les *Colonial Papers*, p. 19. Ceux-ci renvoient encore au même volume pour une autre lettre sur le même sujet, nº 87, *Cal.*, p. 594.

sistible, des vaisseaux se succédaient sans relâche, chargés d'hommes et de provisions.

Quatre ans plus tard, en 1616, sir Th. Dale donne avis à lord Winwood de son départ, l'informant en même temps qu'il quitte la colonie pacifiée et prospère.

En 1622, Wyatt (1), son successeur, dans un rapport au roi, assure que bien des cités de renom aux Indes occidentales, ne sont pas comparables au nouvel État (*many cities of great rumour in the West Indies, established more than sexty years, were no to be compared to Virginia*).

Le 30 juillet 1619 se réunit à la Virginie la première assemblée générale. C'est un État, comme on voit, né aux institutions constitutionnelles. Le gouverneur était de droit membre de ce parlement embryonnaire. Il était assisté d'un conseiller d'État et de deux membres ou bourgeois élus par les corporations. Le reste des députés était nommé par les cités de James, de Charles, de Henry, de Kiccowton, la plantation du capitaine John Martin, le canton de Smythe, le canton de Martin, d'Argoll, de Flowerdien et les plantations des capitaines Lowne et Warde. La session se tenait au chœur de l'église. La première opération de l'assemblée fut de décréter une livre de tabac comme taxe à prélever sur tout individu âgé de plus de seize ans. Le produit de cette capitation devait être distribué au speaker, *au clerc* et à l'huissier de James-City, comme indemnité pour leurs peines et fatigues. Divers autres travaux signalèrent la session. C'est ainsi qu'on examina avec la plus grande déférence les droits que certains bourgeois firent valoir à l'obtention d'un siége à l'assemblée, et qu'on institua un comité chargé d'élaborer une charte et de se prononcer sur la légalité ou l'opportunité des mesures prises par le gouverneur, sir G. Yeardly. On vit arriver bon nombre de

(1) Sir Francis Wyatt, gouverneur de la Virginie de 1621 à 1628.

pétitions, demandant qu'il fût statué sur la possession de certaines terres, et, ce qui est plus remarquable, des requêtes sollicitant une université et un collége, ainsi que le changement nominal de Kiccowtan, qui paraissait avoir une désinvolture par trop sauvage. On poussa la prévoyance législative jusqu'à fixer le prix du tabac : la première qualité fut fixée à 30 d. la livre et la seconde à 18 d. Un objet d'un plus haut intérêt attira ensuite l'attention de l'assemblée. Elle fit passer une loi dont l'exécution devait assurer la conversion des Indiens au christianisme, et, pour ne pas perdre de vue les avantages temporels, elle s'appliqua immédiatement après à la réglementation pour l'ensemencement du blé, l'élève des vers à soie, la plantation des mûriers, des vignes, la récolte du chanvre, dans le but d'aider à la prospérité de la colonie et de stimuler en quelque sorte l'initiative individuelle (*every man's private conceipt*). Il est regrettable que des actes de barbarie autorisés par le parlement de James City (1), viennent ternir de si généreux efforts. Th. Garnette, au service du capitaine W. Powell, fut condamné à avoir les deux oreilles clouées à un poteau et à se tenir pendant quatre jours dans cette terrible position, pour s'être relâché des soins qu'il devait à son maître. Un autre fait dénote des germes de méfiance semés dès le principe dans la colonie. Le capitaine Spelman, dont le nom trahirait bien une origine germanique, soupçonné d'avoir tenu aux Indiens un langage irrévérencieux (faut-il lire séditieux?) et de s'être servi à l'égard du gouvernement d'expressions passablement risquées (*malicious*), se vit, à son tour, condamné à sept ans de servitude.

(1) Aujourd'hui comté des États-Unis, situé dans la partie sud-est de l'État de Virginie; limité au nord-est par la rivière d'York, au sud par celle de James, et à l'ouest par celle de Chickahaminy. Dans les statistiques officielles, on lui donnait, avant la dernière guerre civile, 4,020 habitants, dont 2,152 libres et 1,865 esclaves.

Enfin la clôture de la première session fut prononcée, le 4 août 1619, à cause d'une chaleur excessive et de la santé chancelante du gouverneur, ainsi que de plusieurs autres honorables membres.

La race saxonne, comme on le voit, emporta sur le sol lointain de l'Amérique ses institutions, sa vigueur dans la pratique des affaires et sa rudesse effleurant la cruauté. En 1621, un autre élément vient se mêler à la situation ethnographique de la Virginie. Plus de 200 Wallons (1) et Français sollicitent la faveur d'émigrer dans cet État. Cet événement intéresse trop vivement la Belgique pour que nous ne nous y arrêtions pas un peu plus longtemps.

Au centre d'une requête, écrite sur papier de grand format, on lit : « Nous promettons à Monseigneur l'ambassadeur du très-sérénissime Roi de la Grande-Bretagne, d'aller habiter la Virginie, pays de la dépendance de Sa Majesté, et ce le plus tôt que faire se pourra, sous les conditions stipulées dans les articles communiqués audit ambassadeur, et non autrement, en foi de quoi nous avons tous signé le présent acte de nos propres mains. » Les signatures accusent un total de 227 individus, qui se décomposent comme suit : cinquante-cinq hommes, quarante-et-une femmes, cent vingt-neuf enfants et deux domestiques (2). Sur la

(1) Il est peut-être utile de faire observer, que cette année 1621 est célèbre dans les annales parlementaires pour la fermeté que le troisième parlement, convoqué par Jacques Ier, déploya contre la politique de ce monarque, prétendant que les priviléges des communes n'existaient que par tolérance. Le parlement fit acter dans son journal cette protestation fameuse : « Les libertés, franchises, priviléges, juridictions du parlement, sont le droit natif, ancien, incontesté et l'héritage des sujets de l'Angleterre. » Presque deux siècles plus tard, les descendants de ces Wallons et Français, unis aux Anglo-Saxons de l'Amérique, ébranleront la puissance anglaise au nom d'autres principes d'équité, foulés aux pieds par la métropole.

(2) Ce document, éminemment curieux, est en même temps d'une importance majeure. Par surcroît de faits, il démontre que l'Angleterre économiste et industrielle doit en partie au concours de la race latine la prospérité qui

pièce, sir Dudley Carleton a mis cette suscription : « *Signa-*

lui a inspiré son orgueil dans les temps modernes. Nous pensons qu'on ne parcourra pas sans intérêt et, disons-le, sans une certaine émotion, la liste de ces Wallons et Français dont les descendants ont été mêlés récemment aux plus effroyables épisodes de la plus désastreuse des guerres civiles.

Dans la liste qui suit, nous avons marqué d'un astérique le nom des émigrants illettrés, qui suppléaient à leur signature par le moyen d'une croix.

Mousnier de la Montagne, étudiant en médecine.
Mousnier de la Montagne, apothicaire et chirurgien.
Jacques Conne, laboureur, avec femme et deux enfants.
Henri Lambert, drapier, avec femme.
*George Béava, portier, avec femme et un enfant.
Michel du Pon, chapelier, avec femme et deux enfants.
Jean Bullt, laboureur, avec femme et quatre enfants.
Paul de Pasar, tisserand, avec femme et deux enfants.
Antoine Grenier, jardinier, avec femme.
Jean Gourdeman, laboureur, avec femme et cinq enfants.
Jean Campion, cardeur de laine, avec femme et quatre enfants.
*Jean de la Met, laboureur, célibataire.
*Antoine Martin, avec femme et un enfant.
François Fourdrin, tanneur, célibataire.
*Jean Leca, laboureur, avec femme et cinq enfants.
Théodore Dufour, drapier, avec femme et deux enfants.
*Gillain Broque, laboureur, célibataire.
George Wautre, musicien, avec femme et quatre enfants.
*Jean Sage, fabricant de serge, avec femme et six enfants.
*Marie Flit, avec la permission de son mari, qui est meunier; avec deux enfants.
P. Gantois, étudiant en théologie, célibataire.
Jacques de Lecheilles, brasseur.
*Jean le Rou, imprimeur, avec femme et six enfants.
*Jean de Croy, scieur, avec femme et cinq enfants.
*Charles Chancy, laboureur, avec femme et deux enfants.
*François Clitdeu, laboureur, avec femme et cinq enfants.
*Philippe Campion, drapier, avec femme et un enfant.
*Robert Broque, laboureur, célibataire.
Philippe de le Mer, charpentier, célibataire.
*Jeanne Martin, jeune fille.
Pierre Cornille, vigneron, célibataire.
Jean de Carpentier, laboureur, avec femme et deux enfants.
*Martin de Carpentier, fondeur en cuivre, célibataire.
Thomas Farnarcque, serrurier, avec femme et sept enfants.
Pierre Gaspar.
*Grégoire Le Jeune, cordonnier, avec femme et quatre enfants.

tures des Wallons et Français qui s'offrent d'aller dans la Virginie. »

Martin Framerie, musicien, avec femme et un enfant.
Pierre Quesnée, brasseur.
Pontus le Gean, tisserand, avec femme et trois enfants.
*Barthélémy Digaud, scieur, avec femme et huit enfants.
Josse de Forest, teinturier, avec femme et cinq enfants.
*Nicolas de le Marlier, teinturier, avec femme et deux enfants.
*Jean Gille, laboureur, avec femme et trois enfants.
*Jean Damont, laboureur, avec femme.
Jean de Trou, cardeur de laine, avec femme et cinq enfants.
Philippe Maton, teinturier, avec deux domestiques, femme et cinq enfants.
Antoine de Lielate, vigneron, avec femme et quatre enfants.
Ernou Catoir, cardeur de laine, avec femme et cinq enfants.
Antoine Desendre, laboureur, avec femme et un enfant.
Abel de Crepy, fabricant de navettes, avec femme et quatre enfants.
*Adrien Barbe, teinturier, avec femme et quatre enfants.
*Michel Leusier, tisserand, avec femme et un enfant.
*Jérome le Roy, tisserand, avec femme et quatre enfants.
*Claude Ghiselin, tailleur, célibataire.
*Jean de Crenne, fritteur (verrier), avec femme et un enfant.
*Louis Broque, laboureur, avec femme et deux enfants.

Pour compléter cette note, nous mentionnerons encore la lettre de Dudley Carleton, ambassadeur britannique à La Haye, au Conseil privé; elle porte la date dn 5 février 1622.

Carleton a reçu la lettre de Leurs Seigneuries, dont le contenu se rapporte à l'établissement des Hollandais sur plusieurs points du territoire de Virginie. Il a fait des remontrances aux États-Généraux, les invitant à suspendre les nouveaux préparatifs et à renoncer à toute colonisation ultérieure dans cette contrée. Depuis quatre ans, les Hollandais font le commerce des fourrures dans ces parages, qu'ils appellent *Nouveaux Pays-Bas,* et continuent encore à s'y livrer.

C'est le 30 janvier 1622, que Carleton a remis une protestation en règle aux États-Généraux contre l'occupation par ceux-ci d'une partie de la Virginie. *Col. Pap.*, p. 27.

Enfin, le 2 mai 1660, il fut conclu à Bruxelles, entre le marquis de Caracena, gouverneur des Pays-Bas, et le général Monck, un cartel d'échange pour les prisonniers de guerre. Toutes les personnes, prises à bord d'un vaisseau marchand sous pavillon de l'une ou l'autre des parties contractantes, seront relâchées sans aucune rançon. Il était stipulé que ce traité resterait en vigueur l'espace d'un an. Ib., p. 479. Voilà à peu près, pensons-nous, les relations plus ou moins directes de notre pays avec les colonies transatlantiques à cette époque.

Cette requête ne resta pas sans réponse. Le 11 août 1621, le député John Ferrar écrit, au nom de la compagnie de la Virginie, qu'il n'y avait nul inconvénient à admettre la demande des Wallons et des Français, pourvu, toutefois, que le nombre de ces émigrants n'excédât point celui de trois cents, qu'ils voulussent prêter le serment de suprématie et se conformer aux règles de l'Église établie. Sous ces réserves, on leur accordera des pièces de terre en nombre suffisant dans les différentes cités, bourgs et corporations de la Virginie. Ces nouveaux colons, qui furent désignés par le sobriquet de vignerons (*vinerouns* pour *vinedressers*) rendirent à leur nouvelle patrie les plus éclatants services. Dans l'origine, la plupart des planteurs ne s'occupaient que de la culture du tabac; le roi leur recommanda d'élever des vers à soie et de fabriquer des tissus de cette précieuse matière, ajoutant que « c'est un produit riche et solide, préférable au tabac (1). » Seuls les *vignerons* répondirent à l'appel de Sa Majesté. Établis à *Elisabeth City*, ils s'attachèrent activement à l'élève des vers à soie, et plus tard, on dit que l'infortuné Charles Ier, à son couronnement, porta un habillement dont la soie est venue de cette lointaine région.

Les colons de la Virginie vécurent un long espace de temps dans les meilleurs termes avec les naturels de ce pays. Ils étaient dans une sécurité extrême, coulant des jours heureux, pleins de confiance, dans des maisons éparses, situées à de longues distances les unes des autres. Le 13 juillet 1622, les Indiens fondirent sur eux et en firent un horrible massacre. Chamberlain (2) évalue le nombre

(1) Lettre du roi au trésorier et aux autres fonctionnaires de la Virginie, en date du 11 juillet 1623.

(2) Dans sa lettre du 13 juillet 1622 à sir Dudley Carleton, *Colonial Papers*, p. 31.

des victimes à 350; Wilson (1) le met entre 300 et 400, mais, ajoute-t-il, « pour un *accident qui nous servira de leçon,* pères, mères et enfants ont été tués. »

A cette catastrophe succède bientôt une mortalité non moins effroyable. La contagion emporta plus d'individus que les tueries des sauvages. « *Dieu a appesanti sa main sur nous et nous crions miséricorde pour nos péchés,* » s'écrie un vieux planteur dans une lettre écrite à un de ses parents en Angleterre (2). Cette double calamité poussa la colonie au bord du précipice. Celle-ci faillit succomber à cet excès de mal. Le gouverneur et le conseil, à l'époque de ces événements, informe le roi que les vignes et les mûriers se répandent à profusion dans la contrée et prospèrent, que les verreries et les fonderies de fer sont en plein progrès, mais que toutes ces branches du commerce ou de l'industrie sont enterrées par la nécessité où se trouvaient les colons de planter du tabac, afin de se créer des ressources pour soutenir avec succès la guerre contre les Indiens. Dans un autre document, signé par le gouverneur et quinze témoins oculaires, pris parmi les plus notables de la colonie, il est fait un tableau navrant des souffrances et des privations des colons, et un exposé succinct qui émane des planteurs eux-mêmes nous met sous les yeux l'historique des événements arrivés depuis 1606 où fut accordée la première patente (3).

(1) Voici les termes de cette flegmatique évaluation : « On the following » day sir Thos. Wilson writes that the Indians have killed in Virginia at least » 300 or 400 English, and *but for an accident* that gave warning, man, mo- » ther, and child had all been slain. » (*Domestic Corresp. Jac. I*, vol. CXXXII, nº 41, Cal., p. 423, cité dans les *Colonial Papers*, p. 31.)

(2) Lettre de G. Harrison à son frère John Harrison, datée de James City, le 24 janvier 1323, *Colonial Papers*, p. 36. Il y a dans cette lettre, à côté de détails amers qui semblent venir du cœur, l'âpre rapacité de l'épicier battant monnaie sur la face blémie des cadavres.

(3) The Governor, Council, and Assembly of Virginia to the King. — A cette pièce, du plus haut intérêt, sont annexées les deux suivantes, également re-

Les nouvelles alarmantes de la Virginie mirent le gouvernement en demeure de prendre des mesures pour la sauver de l'abîme. On nomma des commissaires chargés d'étudier les besoins de la colonie, et par ordre du roi, la compagnie fut obligée d'aviser aux moyens les plus propres d'en mettre les intérêts hors de toute atteinte (1). De son côté, le conseil privé introduisit quelques modifications dans la marche du gouvernement colonial, mais sans mettre la cognée à la racine du mal, et après maints autres tâtonnements, après diverses intrigues, on recourut enfin au remède suprême, et par une proclamation en date du 13 mai 1623, le territoire de la Virginie fut déclaré partie intégrante de l'empire britannique, et à ce titre soumis à la direction immédiate de Sa Majesté (2).

Des faits d'un autre genre se présentent après ce grand incident. Les *Colonial Papers* fournissent des tableaux statistiques (3), des listes de recensement, les noms des bâtiments qui ont apporté des colons, avec les chargements de chacun, et une espèce de bulletin des décès qui ont eu lieu dans les plantations (4). Il y a aussi la liste des hommes, des femmes et des enfants dans chaque comté, et la curieuse lettre du capitaine Borgrave à la chambre des communes, ainsi que la réponse plus curieuse du roi au speaker, auquel il assure qu'il veut épargner aux communes, en y statuant, le désagrément de se mêler de ces petits

marquables : 1° Capt. Butler 's unwasked face of our colony in Virginia as it was in the winter of the year 1622. 2° Answer of the General Assembly in Virginia to the Declaration of the state of colony in the twelve years of Sir Thos. Smythe's governement, exhibited by Alderman Johnson, and others. *Colonial Papers*, p. 39.

(1) *Colonial Entry Book*, vol. LXXIX, pp. 203 et 204, cité dans les *Colonial Papers*, p. 44.

(2) Proclamation for settling the plantation of Virginia, *Colonial Papers*, p. 73.

(3) Ce document est du 16 février 1624. *Colonial Papers*, p. 57.

(4) Du mois de janvier 1625. *Col. Pap.*, p. 72.

soins; puis quoi encore? la lettre de sir Francis Nethersole, avec cette observation judicieuse, frappée au coin de la prudence parlementaire : « La lettre du Roi, dit-il, fut agréée par un silence général, mais non sans qu'on murmurât tout bas que *d'autre besogne pourrait bien, par la même voie, être arrachée aux mains du Parlement* (1). »

Nous touchons au gouvernement de Wyatt, que nous passons sous silence, sans nous arrêter plus longtemps à celui de son successeur, sous lequel on ne discontinue pas d'aller à la découverte des mines d'or et d'argent, mais, paraît-il, sans beaucoup de succès. Un fait singulier se produit sous l'administration de sir John Harvey. Un certain John Pott s'était rendu coupable d'homicide volontaire et fut condamné de ce chef conformément à la loi. Mais il fut gracié pour la raison qu'il était le seul médecin de la colonie et d'une habileté extraordinaire pour combattre les maladies épidémiques (2).

Vers cette époque, une nouvelle crise semble arrêter le mouvement ascensionnel de la colonie dans la voie du progrès. On eut recours de nouveau aux commissaires. Ils furent chargés principalement de recruter des aventuriers pour aller grossir le nombre des colons et de dresser un rapport dans lequel ils feraient porter les produits qui auraient besoin de protection et ceux qui auraient donné les meilleurs résultats (3). Tandis que la métropole dé-

(1) Lettre de sir Fras. Nethersole à Carleton; elle est du 6 mai 1624. Voici le texte : « This was assented to by a general silence, but not without soft » muttering that any other business might in the same way be taken out of » the hands of Parliament. » (*Domestic Corresp. Jac. I*, vol. CLXIV, nº 46, Cal., p. 237, mentionné dans les *Colonial Papers*, p. 62).

(2) Lettre du gouverneur Harvey au secrétaire Dorchester de la Virginie, en date du 16 juillet 1630, et pétition jointe à ce document, dans lequel il implore le pardon du coupable pour les motifs que nous venons d'exposer. *Colonial Papers*, p. 118.

(3) Voy. : *Colonial Papers*, p. 130, la lettre du comte de Dorset à l'attorney-

ployait tant de zèle pour la prospérité de la Virginie, le pouvoir exécutif de cet État ne resta pas inactif, et finalement on convint d'un accord qui fut conclu entre le gouverneur et le conseil. Ce traité mit fin à des différends qui s'opposaient jusqu'alors au développement naturel des richesses de ce pays (1).

Une nouvelle ère de prospérité venait de s'ouvrir pour la Virginie. Son administration s'appliqua dès-lors à créer une marine; on introduisit les grains de la métropole, et les vignobles devinrent l'objet de la plus sérieuse attention (2). Il est vrai que la culture du tabac fut rejetée à l'arrière-plan; mais aussi le gouverneur Harvey lui-même avait-il engagé les hommes d'État anglais à frapper ce produit des droits les plus élevés (3), et le roi Charles, plus sévère encore, déclara que l'usage de cette nicotianée était dangereux pour la santé et les mœurs du peuple britannique (4). Dans un langage trivialement figuré, Harvey s'était ingénié à faire comprendre que la potasse, le salpêtre et d'autres objets d'importation étaient sans contredit

général Heath, Greenwich, le 24 mai; et p. 136, nº 30 : Representation and petition of the Virginia commissionners to the King.

(1) 20 décembre 1631. Voy. *Colonial Papers*, p. 138, où cet important document pour l'histoire des colonies anglaises est ainsi analysé : « Accord » between the governor and the council of Virginia; concluding and *silencing* » by a peaceable period all those *unhappy differences which have interrupted* » *all good proceedings*, for the benefit of the plantation, Signed by sir John » Harvey (le gouverneur), Fras. West, Sam. Mathews, Wil. Claybourne, » Wil. Tucker, Wil. Ferrar, Hen. Finch, Nath. Basse, John Utié, Thos. Pur- » visse, Hugh Bullock and Wil. Peirce. » Les Archives royales à Londres ne paraissent pas avoir la pièce originale de cet acte célèbre.

(2) Voy. la lettre du gouverneur Harvey aux commissaires de la Virginie, en date du 27 mai 1632, dans les *Colonial Papers*, p. 151.

(3) Le 21 février 160 , le gouverneur « *recommends that the duties on tabacco be trebled* for the helping forward *better matters*. *Col. Pap.*, p. 160.

(4) Proclamation du roi, de Whitehall, le 6 janvier 1631. *Ibidem*, p. 125. Ce document est une annexe à la lettre du conseil privé au gouverneur de la Virginie.

plus avantageux que *ce tabac et cette fumée* qui viennent de ce côté (1).

En 1634, le blé avait réussi au-delà de toutes les prévisions; en dépit des dix mille nouveaux émigrés débarqués sur les plages de la Virginie, la récolte était si abondante, qu'on put exporter dix mille boisseaux dans la Nouvelle-Angleterre. Cette circonstance valut à cette terre favorisée le surnom de *grenier des colonies du Nord sous la dépendance de Sa Majesté britannique* (2).

Cet état prospère fut troublé néanmoins par des dissensions intestines. Richard Kemp (3) nous retrace en traits vifs et saillants cette période de troubles. Harvey, un peu enclin, paraît-il, au despotisme, avait frappé toute la Virginie d'une taxe générale; de là des troubles dont Francis Pott (4), un ancien et vaillant capitaine, s'était fait le propagateur. Pris et enchaîné avec d'autres de ses complices, il fut envoyé en Angleterre, où il sollicita vainement du roi la faveur d'un changement aux tourments qu'il endurait sur les galères. Harvey, qui avait été contraint par les rebelles de prendre la même route, ne retourna qu'à regret en Virginie, où de nouvelles difficultés devaient mettre son génie organisateur à l'épreuve.

En 1638, il n'y avait plus de traces de ces troubles. Un rapport détaillé sur l'état de la colonie donnait carrière

(1) V. *Colonial Papers*, p. 175.

(2) Le gouverneur Harvey au secrétaire Windebouc : « *Virginia is now become*, dit-il, *the granary of all His Majety's northern colonies.* » Dans la même lettre, il constate qu'il y a en abondance dans l'établissement des bœufs, des chèvres, des porcs et de la volaille; il dit aussi qu'on a essayé de cultiver les orangers, les citronniers, les figuiers, la vigne et toutes les espèces d'arbres à fruit. *Ibidem*, p. 184.

(3) Richard Kemp, secretary of Virginia, to the Lords commissionners for plantations, 17 mai 1635. *Col. Pap.*, p. 217.

(4) Richard Kemp, dans son rapport, après avoir énuméré les charges qui pesaient sur Pott, ajoute : « Whom we find to be the incendiary of these broils. » *Col Pap.*, p. 207.

aux plus grandes espérances (1). D'élégantes et solides constructions s'élevaient de toutes parts, et on avait bâti un *State House* qui n'était pas sans luxe, et le secrétaire Richard Kemp s'était construit une maison en briques comme on n'en avait jamais vu dans ce climat, tant elle réunissait le confortable à une distribution bien entendue. Quelque temps après 1638, sir Fr. Wyatt (2) remplaça Harvey, qui se plaint amèrement, ainsi que son secrétaire (3), des mesures brusques et imméritées prises à leur égard.

En 1641, c'est le tour de sir William Berkeley d'être nommé au poste de gouverneur de la Virginie. Il part pour la résidence avec des instructions du roi, que l'historien ne peut guère laisser dans l'oubli (4). La lettre de

(1) Richard Kemp, Sec. of Virginia, to Robert Reade, James-City, 24 avril 1640. *Col. Pap*, p. 310. Cette lettre comprend trois annexes : 1° une lettre à lord Baltimore; 2° un certificat du gouverneur et du conseil de Virginie; 3° une lettre au secrétaire Windebank. Ces pièces jettent une grande lumière sur la marche pénible de la colonisation en général.

(2) Wyatt gouverna la Virginie de 1621 à 1626, puis pour la seconde fois de 1639 à 1641.

(3) Sir John Harvey to Sec. Windebank, Point-Comfort (Virginia), 6 mai 1640. *Col. Pap.*, p. 311.

(4) Ce document nous paraît digne d'une courte analyse. Nous la donnons telle que les *State Papers* la publient, p. 321, d'après les *Colonial Entry Books*, vol. LXXIX, pp. 219-36.

« Sir William Berkeley, dit le roi, aura soin de rendre au Tout-Puissant le culte dans la forme consacrée par l'Église d'Angleterre. Toute congrégation religieuse se pourvoira de ses propres ministres. Ceux qui refuseront le serment d'allégeance seront renvoyés dans leurs foyers. La justice sera administrée conformément aux lois anglaises. Il y aura annuellement une assemblée générale. Le gouverneur a voix négative (*the governor to have a negative voice*). Il y aura des sessions trimestrielles, accessibles à tous les plaideurs. S'il y échet, on procédera contre les conseillers de la manière qu'il est établi. Des cours de justice d'un ordre inférieur seront également organisées; elles ne connaîtront que des affaires qui n'excéderont pas la valeur de 10 livres. Le gouverneur nommera tous les fonctionnaires, à l'exception des membres du conseil, du commandant du fort, du commissaire général (*muster-master*) et d'intendant général (*surveyor*). Chaque conseiller et dix de ses serviteurs seront exempts des charges publiques et des taxes, excepté toutefois en cas de guerre, ou s'il s'agit de construire une ville, des églises ou bien de contri-

Charler Ier au gouverneur, au conseil et aux bourgeois de la colonie est également remarquable. Le roi approuve ce fonctionnaire d'avoir protesté contre une pétition adressée en son nom à la chambre des communes, laquelle avait pour objet le renouvellement des lettres-patentes en faveur de la dernière compagnie, contrairement à l'intention et aux vœux du roi (1).

Les *States Papers* brillent réellement jusqu'ici par l'abondance et la portée historique des documents; mais de 1642 à 1649, elles semblent être frappées de stérilité (2),

buer aux honoraires des ministres. Les dispositions testamentaires seront approuvées dans les limites restrictives. John West est nommé commissaire général. Tous les colons ayant plus de seize ans seront armés. On maintiendra dans leurs fonctions le capitaine de Point-Comfort et dix de ses gardes. Nul n'est exempt de contribuer aux frais de la guerre, si ce n'est les conseillers et les nouveaux émigrants qui sont dispensés de cette contribution la première année de leur arrivée. Sans une permission spéciale, il est défendu de commercer avec les sauvages. Des fanaux seront érigés sur différentes parties du territoire. Tout colon est tenu de bâtir une maison en rapport avec son lot de terre. On construira un hôtel du gouvernement dans une localité plus convenable que *James Town*, qui conservera néanmoins son ancienne dénomination. Toute personne émigrée en Virginie depuis la mi-été 1623, aura droit à cinquante acres de terre. Des patentes seront accordées pour de nouveaux états. On s'assurera si les chartes-parties ont été observées. Personne ne pourra, sans permission, se rendre à bord d'un navire nouvellement arrivé. Le débit de vins et de liqueurs, la clôture des vergers, la plantation du tabac seront soumis à des règlements. On encouragera l'introduction de divers produits, tels que le chanvre, le lin, le colza, la garance, la poix, le goudron, les vins et les mûriers. Le commerce sera soumis à des règlements. »

(1) The King to the Governor, Council and Burgesser of Virginia. York, le 5 juillet 1642. *Colonial Papers*, p. 321.

(2) L'administration des archives, sous l'infortuné Charles Ier, était exclusivement confiée à des employés de la maison du roi. Quand le roi et le parlement en vinrent à l'éclat, le roi se réfugiant tantôt à Oxford, tantôt à York ou dans d'autres localités, les pièces qui ont trait aux événements dont il était le héros, furent déposées ça et là; mais peu d'entre elles prirent le chemin du *State Paper Office*. Dans la suite des temps, beaucoup ont été égarées complétement ou même détruites : c'est ce qui explique les lacunes regrettables dans une époque où presque tous les faits sont de petits drames.

si nous pouvons nous exprimer ainsi en pareille matière. Le gouvernement républicain qui se substitua en Angleterre à la monarchie, s'empressa de faire reconnaître son autorité dans la Virginie. Il y envoya des commissaires pour réduire la colonie à son obéissance. La Virginie, bien que la dernière à se rendre, obtint pourtant des conditions plus avantageuses que les autres colonies. Le 31 août 1658, le conseil d'État eut à statuer sur une demande collective des marchands virginiens, qui, après avoir exposé l'état incertain de la colonie, faute d'administration stable, sollicitaient de la métropole la confirmation du gouverneur et du conseil actuels à la tête de la Virginie. La minute de la réponse de cette pétition et l'ordre de l'expédier ont été rédigés, mais en marge de la pièce on lit : « L'effet de cet ordre a été suspendu par la mort de Son Altesse (*by his Highness's death*) (1). »

Nous sommes à la restauration de Charles II (1660). Immédiatement après cet événement, une commission fut instituée pour veiller aux affaires des colonies; elle nomma pour la troisième fois, gouverneur de la Virginie, sir William Berkeley, spécialement chargé par le Conseil « de prendre en main les affaires de cet établissement et de faire tous ses efforts pour en développer et accroître les richesses (2). » Avec l'avénement de Berkeley, nous sommes arrivé pour la Virginie aux termes de nos renseignements historiques, c'est-à-dire à la limite où s'arrêtent les *Colonial Papers* (3), cette espèce de condensateur des archives anglaises.

(1) Sous le poids de craintes sinistres, dont tout le monde connaît la cause, Cromwell mourut le 3 septembre 1658, à l'âge de soixante ans, le jour anniversaire des batailles décisives de Dunbar et de Worcester.

(2) Cette nomination est datée de Westminster, le 31 juillet 1660. *Colonial Papers*, p. 486.

(3) Il ne faut pas confondre les *Colonial Papers* avec les *Colonial Entry Books*, qui vont jusqu'en 1688 et embrassent une série de cent neuf volumes classés

III.

Sommaire : Les États-Unis. — La Nouvelle-Angleterre — Iles Bermudes et de Bahama. — Idées philanthropiques et sociales du capitaine Baily. — Massachusetts et Thomas Wiggin, Em. Downing, Henry Dade, John White de Dorchester, Éd. Winslow et le dr. Sloughton. — La liberté de conscience et la répudiation des avantages de sa charte par le conseil pour la Nouvelle-Angleterre. — Le rôle de H. Vane. — Origine de New-York et naissance de la Caroline du Sud. — La Floride. — Un intolérant de la terre de France.

La colonie dont nous venons d'esquisser l'histoire en traits rapides, puise son importance non seulement dans la situation prospère qu'elle s'est créée, dès le premier abord, mais aussi dans la confiance qu'elle a répandue dans le cœur des aventuriers si nombreux à cette époque. Supposez que ce premier essai n'ait pas réussi, il est probable que le grand mouvement de colonisation auquel les États-Unis doivent leur naissance, eût été retardé de quelques siècles dans ses effets, et que d'autres colonies, également dignes d'intérêt par leur développement commercial et industriel, ne seraient pas venues récompenser de sitôt les efforts persistants du génie de l'homme. Grâce à cette impulsion, quatorze ans après les premières patentes pour la colonisation de la Virginie, un octroi analogue est accordé pour la création d'un établissement colonial dans la Nouvelle-Angleterre. Cette pièce date du 3 novembre 1620 (1). De la Nouvelle-Angleterre, comme de leur souche, se propagent toutes les colonies de

par ordre alphabétique. Ils renferment des pièces de tout genre, arrangées chronologiquement. Après la préface de chaque volume, se trouve une liste des pièces contenues dans le volume, de sorte que le lecteur, par un coup-d'œil, peut juger de l'étendue des matières. Le registre relatif à la Virginie forme le 79e volume; mais en réalité, à ne consulter que la chronologie, c'est le premier.

(1) Copie en latin, corrigée et collationnée sur l'original, par M. Beake, qui l'a eue en communication de lord Baltimore, le 5 juillet 1723, v. *Colonial Entry Books*, vol. III, pp. 67, 68, citée par les *State Papers*.

l'Amérique du Nord. La patente de lord Baltimore pour Maryland porte la date du 20 juin 1632, toutes les autres concessions sur le continent américain sont postérieures. En avril 1623, sir G. Calvert (1), secrétaire d'État sous Jacques Ier, obtint une patente pour un établissement dans le Newfoundland (2), mais le comte de Northampton et sir Francis Bacon, qui devint plus tard lord Bacon, en avaient déjà été mnnis dès 1610. Avant 1625, on ne rencontre point de patente pour les îles des Indes occidentales, à l'exception toutefois des Bermudes, dont la charte remonte au 29 juin 1615 (3). La patente du comte de Carlisle pour la possession des îles Carlisle date du 2 juillet 1627 (4), celle pour les Bahamas atteint le 4 décembre 1630 (5).

Quant à l'histoire de la Nouvelle-Angleterre, il y a une ample moisson de pièces remarquables sous tous les rapports. Citons entre autres la lettre de sir Ferdinando Gorges (6), attestant qu'en 1607 cinq naturels de la Nouvelle-

(1) Octroi à Sir G. Calvert et à ses héritiers à perpétuité « de toute cette terre continentale située dans notre terre de Newfoundland (of all that entire portion of land situate within our *country of Newfoundland*), ainsi que de toutes les îles dans un rayon de dix lieues, qui seront incorporées dans une province à laquelle sera donnée le nom d'Avalon. » *Colonial Papers*, p. 42.

(2) Ile grande et d'un aspect éminemment sauvage, séparée du Labrador par le canal ou détroit de Belle-Ile.

(3) Les îles Bermudes, au nombre de quatre cents, mais dont huit seulement sont habitées, sont situées dans l'Océan Atlantique, au sud des possessions anglaises de l'Amérique du Nord.

(4) Entre autres particularités, le roi s'était réservé dans cette patente un revenu de 100 livres et un cheval blanc, à fournir à lui ou à ses successeurs, le jour où ils mettraient le pied sur cet'e terre.

(5) *Colonial Papers*, p. 123. — Les îles Bahamas forment un groupe d'environ cinq cents îles, dont peu sont habitées. La plus grande, qui porte le nom de Bahama, est déserte, et la plus peuplée s'appelle *Providence*. La plus intéressante au point de vue historique, est San Salvador (Guanahani), où Christophe Colomb a débarqué le 12 octobre 1492.

(6) Sir Ferdinando Gorges to Chalingo, Plymouth, 13 mars 1607, *Colonial Papers*, p 6.

Angleterre (1) ont été amenés dans la métropole; les minutes du conseil pour la Nouvelle-Angleterre, de mai 1622 à juin 1623, et de novembre 1631 à novembre 1638 (2), lesquelles sont un témoignage irrécusable des progrès réalisés en un temps relativement très-court. Vient après cette mine de documents une liste de vingt patentes pour ouvrir des plantations dans la Nouvelle-Angleterre.

Les lettres du roi (3), de l'année 1623, adressées aux lords Lieutenants de Cornouailles, de Somerset et de Devon, ainsi que celles qu'il a envoyées aux cités de Bristol et d'Exeter, afin d'user de leur influence pour déterminer les personnes de qualité à prêter leur concours à la plantation de la Nouvelle-Angleterre, « cette œuvre d'une utilité publique », ainsi que les récits du secrétaire Coke, les lettres de Richard Sandes et les noms des principaux entrepreneurs de la plantation de Massachusetts forment un assez joli recueil, dont il serait inutile de faire ressortir l'importance.

Quel que soit le degré d'intérêt qui s'attache à ces pièces, il n'efface pas l'importance d'un pamphlet qui a vivement ému les contemporains et qui portait pour titre : *New England* (4). On pourrait dire la même chose des lettres du

(1) *Nouvelle Angleterre* ou *New-England*, nom que l'on donnait autrefois à la partie des États-Unis qui forme aujourd'hui les États de New-Hampshire, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut, Vermont et Maine.

(2) *Colonial Papers*, pp. 30 et suiv., pp. 135 et suiv.

(3) Dans une de ces lettres, il est dit que le capitaine Baily avait soumis au roi un projet d'après lequel, en créant une plantation dans la Virginie ou la Nouvelle-Angleterre, on débarrasserait annuellement la Grande-Bretagne d'environ 3,000 pauvres et que chacun de ces émigrants aurait une maison, 20 acres de terre, des vivres ou provisions pour une année. Baily assurait qu'en mettant son plan à exécution, on diminuerait la population des prisons et on épargnerait à la société bien des déboires. Les idées économiques de ce philanthrope datent de deux siècles. Depuis on les a largement mises à profit. Voy. *Colonial Papers*, pp. 50, 111 et 112.

(4) *New England's Plantation, or a short and true description of the*

premier gouverneur de Massachusetts, John Winthrop (1), de Thomas Wiggin (2), d'Emmanuel Downing (3), d'Henry Dade (4), de John White de Dorchester (5), d'Éd. Wins-

Commodities and Discommodities of that Countrey. Written by a reverend Divine now there resident. London, 1630. Cet opuscule a 16 pages, avec une préface signée M. S. Voy. *Colonial Papers,* p. 123.

(1) Governor John Winthrop to John White, *Minister of the Gospel,* Massachusetts, 4 juillet 1632. *Ibidem*, p. 134.

(2) Thomas Wiggin to « Master Downing, » le 31 août 1632. Ib., p. 155, et au secrétaire Coke, 19 novembre 1652. — Dans cette pièce, Wiggin dit qu'il a visité toutes les plantations de la Nouvelle-Angleterre et particulièrement Massachusetts, l'établissement le plus étendu, le meilleur et le plus prospère de ce pays. Celui-ci abonde en bois de construction, et fournira également des cordages, de la poix et du goudron. Les colons anglais sont *au nombre* de deux mille environ. Ils sont en général très-laborieux, et en dix ans ils ont plus fait que d'autres en sept fois plus de temps et avec moins de dépenses. Les Indiens leur sont très-sympathiques; ces indigènes reçurent même un gouverneur britannique pour les contestations judiciaires. Ce John Winthrop est un bien brave homme. Discret, simple, sans appareil fastueux, ne reculant devant aucune besogne, il gouverne avec autant de douceur que de justice. Comme témoin oculaire, il peut affirmer ce qui précède et engage à repousser comme fausses et calomnieuses les assertions des Gardener, des Morton et des Ratcliffe, autant de mécontents qui ont présenté la colonie comme sur le point d'être ruinée. Sa lettre n'a été écrite qu'en vue du bien public.

(3) Em. Downing To Sec. Coke, 3 janvier 1633. — L'année prochaine, dit-il, la plantation sera en mesure de construire des vaisseaux d'un certain tonnage. *Colonial Papers*, p. 158.

(4) Henry Dade, Commissioner of Suffolk, to the Archbishop of Cantorbury, le 4 février 1634, *Colonial Papers*, p. 174. — Cette lettre est caractéristique de l'époque. Deux vaisseaux sont en partance pour la Nouvelle-Angleterre, ayant à bord chacun cent vingt passagers. Dade pense que ce sont des personnes criblées de dettes, ou bien des ennemis de l'Église établie. Il a appris que six cents autres se proposent de prendre la même route. Si l'on tolère les émigrations, cela produira un très-mauvais effet : *le commerce sera détruit et des débiteurs en fuite passeraient pour des hommes religieux, sous prétexte qu'ils quittent l'Angleterre à cause des cérémonies de l'Église établie, qui leur paraissent insupportables.* Il est évident que l'anglicanisme, alors comme aujourd'hui, avait encore besoin de tuteurs officiels.

(5) General observations by Rev. John White of Dorchester (1632), *Colonial Papers*, p. 155. Selon lui, la colonie n'avance pas, parce que jusqu'ici le lucre et non la propagation du christianisme, a été le point de mire des colons. Voy. aussi p. 214, *Ibidem.*

low (1) et du docteur Sloughton (2). En outre, les listes des passagers (3) et la déclaration par laquelle le conseil pour la Nouvelle-Angleterre (4) renonce aux avantages de la charte qui lui a été octroyée, forme encore un nouveau contingent qui soutient ou excite la curiosité.

Henri Vane, le premier gouverneur de Massachusetts,

(1) Petition of Edward Winslow, agent for the planters in New-England to the Privy Council, novembre 1632, *Colonial Papers*, p. 157. — Nous ne pouvons résister au plaisir de présenter l'analyse de cette pièce qui touche à toutes les questions brûlantes de l'époque. Winslow avoue qu'il s'est adressé aux Américains par voie d'exhortation. Il a introduit les cérémonies du mariage; car les colons ayant été sept ans sans ministre, ils étaient sur le point, s'il n'avait eu recours à cette mesure, de perdre jusqu'au souvenir du christianisme. Les émigrants qui abandonnent l'Angleterre, sont généralement mus par un sentiment hostile aux cérémonies de l'Église anglicane; ils préfèrent quitter la patrie plutôt que d'être regardés comme perturbateurs de l'ordre. Ils ne sont ni brownistes, ni des puritains factieux, ni des schismatiques. Ce sont de pures calomnies. La fertilité de *la Nouvelle Angleterre* est admirable. On y est continuellement en contestation avec les Français et les Hollandais. Cette colonie sera une source de richesses pour la métropole, à condition que le roi *accorde la liberté de conscience*, qu'il donne aux nouveaux venus toutes les facilités pour fonder des établissements et qu'il donne aux colons anglais des lettres de marque *pour chasser les Français et les Hollandais*. Il démontre qu'on apprécie les adversaires de la Nouvelle Angleterre à leur juste valeur : Morton est un récidiviste, Christophe Gardiner, un jésuite, et Dixie Bull, un pirate.

(2) *Colonial Papers*, p. 156. — James Cudworth to « his very loving and kind » father Dr Stoughton. » Lettre d'une importance majeure pour l'histoire du protestantisme dans les colonies anglaises, ainsi que le peint si bien une des phrases de Cudworth : « Great News out of England touching the presbyterial » Government as it seems establishet there. » *Ibidem*, p. 194.

(3) *Colonial Papers*, pp. 192, 209, 272 et 275.

(4) Declaration of the Council for New-England, for resignation of the great charter; present Lord Gorges, President; Capt. Mason, Vice-President; Marquis of Hamilton; Earls of Arundet and Surrey, Southampton, Lindsey, Carlisle, Sterling; Lords Maltravers, Alexander; Sir Ferdinando Gorges, Kenelm Digby, Robert Mansell, Henry Spilman, James Bagg, and Mr. Montague. — Les démissionnaires déclarent que l'expérience leur a appris l'inutilité de leurs efforts et que les nombreuses questions litigieuses entamées contre eux devant le conseil privé par la *Virginia Company*, ont mis le comble à leur découragement.

figure aussi dans le cadre de ces illustres aventuriers à qui l'Angleterre doit l'origine de la plupart de ses colonies. Il n'avait que trente ans lorsqu'il fut appelé à ce poste si périlleux et en même temps si honorable (1). La lettre qu'il a adressée à son père avant son départ, est curieuse à plus d'un titre; elle allègue les motifs qui l'auraient déterminé à quitter sa patrie et proteste de son innocence et de la

(1) Son père s'était opposé à son projet qu'il regardait comme insensé. Au reste, Henri Vane était un jeune enthousiaste fort entiché des *doctrines antinomiennes*, introduites en Allemagne par Jean Agricola, d'après lesquelles le *nomos*, la loi, n'exercerait aucune influence sur le renouvellement moral de l'homme. Vane, paraît-il, s'efforça de les introniser en Amérique Mais forcé de se sauver de son gouvernement pendant la nuit et de revenir en Angleterre, il fut mêlé à tous les grands événements dont sa patrie a été le théâtre pendant le règne de Charles Ier. Bien que, comme son père, il eût eu une part indirecte aux malheurs de Strafford, l'histoire l'absout du crime de régicide. A l'égard de Cromwell, il témoigne un grand esprit d'indépendance. Après l'abolition du protectorat, il fut compris parmi les ennemis de la restauration, et exécuté à Tower-Hill, le 14 juin 1662.

Voici l'analyse de la lettre dont nous parlons plus haut :

Henri Vane à son père Sir Henry Vane, intendant du roi, Charing Cross, le 7 juillet 1635.

Il vient de s'entretenir avec M. Cradock sur le voyage projeté en Amérique. Afin d'assurer la traversée, il est indispensable de profiter des vaisseaux prêts à faire voile pour la Nouvelle-Angleterre. M. Cradock pense qu'il pourra obtenir dix jours pour les préparatifs. Il demande instamment son passe-port et supplie son père de croire qu'il est toujours digne de lui, en dépit des apparences qui le dépeignent sous les dehors d'un fils dénaturé. Jamais il ne posera d'actes qui ne puissent se justifier Que son père se dépouille de son animosité. Car son innocence éclatera au grand jour, etc.

La lettre qui précède se complète par la suivante :

G. Garrard to Lord Conway, Petworth, le 18 septembre 1635.

Sir Henry Vane a aussi bien que perdu son fils aîné, qui se rend dans la Nouvelle-Angleterre *pour affaires de conscience. Il n'aime pas la discipline de l'Église d'Angleterre;* aucun de nos ministres ne veut lui conférer les sacrements. Les raisonnements de nos évêques et l'autorité de ses parents n'ont rien pu sur lui. *Qu'il s'en aille!* A l'époque où les événements nous placent, l'Amérique était devenue le refuge des dissidents religieux de tous les pays. Les sectaires de Vane qu'on appelait quelquefois *vanistes* ou *seekers*, chercheurs, attendaient d'une révélation plus explicite le couronnement de la religion évangélique.

Voy. *Colonial Papers*, pp. 211 et 214.

pureté de ses intentions. On peut lire de l'autre côté l'analyse de cette pièce, qu'il est important de ne pas passer sous silence. Dans un ordre de faits subalternes, les patentes pour le Maryland excitent également l'intérêt (1). Mais avant de terminer le sujet si fécond et si complexe des colonies d'Amérique, disons un mot de la fondation de New-York et de la naissance de la Caroline du Sud.

Déjà en 1623, dans une lettre au lord président d'York, le secrétaire Conway pose en quelque sorte les premiers jalons qui configurent en raccourci le territoire de cette cité, encore jeune aujourd'hui, mais déjà fameuse par la puissance de son commerce et de son immense population. Le roi, dit Conway, a la meilleure opinion des entreprises qui se font dans la Nouvelle-Angleterre; ce qui lui donne le plus d'espoir, c'est l'intention prêtée à Levett, membre du conseil, de fonder une cité dans cette contrée et de l'appeler York (2). Levett ne demande pour le moment que cinquante compagnons et plus tard cinquante autres auxiliaires, quand le moment sera venu de bâtir un fort pour protéger la plantation (3).

La Floride (4) ne manqua pas de tenter le génie aventurier de la nation anglaise. En 1629 fut faite la première tentative dans cette voie. La Caroline du Sud commença

(1) Voy. entre autres : pp. 170, 172, 208, 209, 212, 216, 217, 231, 253, 264, 277, 290, 386, 387 et 482.

(2) Levett fut nommé gouverneur de la Nouvelle-Angleterre en 1628. *Colonial Papers*, p. 87.

(3) Sec. Conway to the Lord President of York. Greenwich, le 26 juin 1623. *Ibidem*, p. 47.

(4) Grande péninsule entre l'Océan Atlantique et le golfe de Mexique. Ce territoire appartient aujourd'hui aux États-Unis de l'Amérique du Nord. Autrefois on disait les Florides. Elles avaient la réputation de jouir d'un climat excessivement doux. Le sol en est très-fertile et de nos jours encore fort peu cultivé. La superficie de cette presqu'île est de 4,800 lieues carrées pour une population de plus de 60,000 habitants. Les bancs de sable qui l'entourent, rendent la navigation très-dangereuse dans ces parages.

alors ses destinées. Un M. Belavene est l'auteur du projet de colonisation. Pour peupler et coloniser la Floride, dit-il, il ne lui faut que deux mille hommes. On les lui enverrait sur deux vaisseaux du roi et dans l'espace de deux ans, avec un approvisionnement suffisant en viande. La nouvelle colonie apportera mille avantages aux Anglais, dont le plus signalé, sans contredit, serait la ruine du commerce espagnol, triomphe, paraît-il, auquel aspirait toute la race anglo-saxonne à cette époque.

Au mois d'octobre de la même année, le baron de Sancé soumit au roi des propositions analogues (1). Le monarque convint avec le noble aventurier d'une série d'articles relatifs à la plantation de la Caroline, et l'attorney général requit de les insérer dans l'octroi qui lui serait ultérieurement accordé. Quant aux règles établies par le baron de Sancé, les émigrants français étaient tenus de les observer dans toute leur rigueur. Elles obligeaient chaque colon de se munir d'un certificat délivré par un pasteur français et approuvé ou attesté par le président de l'église française protestante, à Londres. Cette pièce s'échangeait contre une autre que l'attorney général Heath faisait remettre à l'intéressé. A leur arrivée dans la Caroline, tous les futurs colons devaient opérer la remise de la pièce entre les mains du *Deputy*, faute de quoi il passait pour étranger et devait retraverser la mer, comme indigne probablement de féconder de ses sueurs une terre qui n'accordait d'hospitalité qu'au protestantisme. Dans ce temps, l'intolérance vole dans le Nouveau-Monde sur la cîme des flots et sous toutes les formes (2). De Sancé, dans un grand nombre de mémoires, accumule propositions sur propositions et semble,

(1) Voy. aussi 24 juillet et 10 août 1629. Cette dernière pièce est en français. *Colonial Papers*, p. 99.

(2) Mars 1630. *Ibid.*, pp. 109 et 110.

par son impatience et l'ardeur de son génie initiateur, franchir d'un bond tous les degrés de l'audace (1). Il n'a pas même de rival dans Éd. Kingswell, qui, brisé par les revers, se voit obligé de revenir en Angleterre demander à la justice de son pays la réparation de certains dommages (2).

IV.

Sommaire : Newfoundland ou Terre-Neuve. — Lord Baltimore. — La Nouvelle Écosse. — Singulière stipulation du lord protecteur. — Lord Ochiltrie en face des rivalités de la France. — Le capitaine Daniel. — Soulèvement général en Angleterre et en Écosse contre les prétentions de la France. — Cabot, Villegagnon et René de la Laudonnière. — Notice historique dans le goût des annexionistes.

Sous des aspects différents, le berceau de *Newfoundland,* attire aussi les regards et commande l'attention. Naturellement, on s'y attend, du reste, la pêche domine tous les intérêts (3). Elle est l'objet de nombreuses pétitions, et aujourd'hui, mais plus en grand, tel est encore le mobile qui pousse les hommes dans cet âpre climat. Les esprits organisateurs trouveront dans les lettres de lord Baltimore, chef de la plantation, des détails curieux et un tableau complet des difficultés à surmonter dans ces entreprises épineuses (4). Une nouvelle lettre qu'il adresse au roi lui-même,

(1) De Sancé vint en Angleterre vers 1627. Il était au service de Monseigneur de Soubise, dont les exploits à La Rochelle, en faveur des protestants français, n'ont pas besoin d'être mis en lumière. Quand de Soubise tenta de nouveaux efforts contre la flotte du roi, et que, vaincu, il repassa la mer en fugitif, de Sancé revint sur la terre hospitalière d'Albion, tandis qu'un grand nombre de ses compagnons d'infortune s'embarquèrent pour les Indes ou prirent même service dans les rangs des Espagnols.

(2) *Colonial Papers*, p. 190. — *Ibidem*, pp. 194, 197 et 207.

(3) G. Lord Baltimore au roi, *Colonial Papers*, p. 93, et le même au duc de Buckingham. *Ibidem*, de la même date.

(4) Voy. sa lettre au roi, datée du 19 août 1629, dans laquelle il fait le tableau le plus navrant de la rudesse du climat et de la contagion qui enlève les hommes. *Colonial Papers*, p. 100.

datée de Ferryland, le 25 août 1628, a pour but de déclarer, sans aucune espèce de détour, qu'il sera impossible d'aplanir les obstacles qu'il rencontre, sans la protection spéciale du monarque. La pêche anglaise a été traversée et empêchée par un vaisseau de guerre, commandé par un de la Rode, de Dieppe, qui avait sous son commandement environ quatre cents hommes bien équipés. Baltimore ne voulut pas les laisser dans l'heureuse quiétude où ces éternels rivaux semblaient se complaire. Il envoya à leurs trousses deux vaisseaux, avec un équipage de trois cent soixante hommes. Les Français furent vaincus et forcés d'abandonner tous les navires anglais dont ils s'étaient emparés; de plus, on leur fit soixante-dix-neuf prisonniers. Il fait suivre ce récit d'une pressante demande de deux vaisseaux de guerre, avec lesquels il se croit en mesure de protéger les biens et la vie de milliers de sujets britanniques. Mais le roi, à la fin, harrassé sans doute par les plaintes continuelles de Baltimore, et ayant mûrement pesé dans sa sagesse que le poste de gouverneur de Newfoundland (1) ne convenait pas à la dignité d'un homme tel que le noble lord, lui notifie ses lettres de rappel (2).

La *Nouvelle-Écosse* (3) apparaît assez tard dans les an-

(1) C'est la dénomination anglaise de la *Terre-Neuve*, que Jean Cabot visita quelques années après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, en 1497. Il paraît que les Norwégiens l'avaient déjà découverte au XIe siècle; mais que depuis l'existence de cette île était tombée dans l'oubli. La Terre-Neuve est située dans l'Océan atlantique, à l'est du golfe Saint-Laurent et séparée de la côte de Labrador par le détroit de Belle-Isle. A l'heure qu'il est, l'intérieur de l'île semble être entièrement exploré.

(2) Lettre du roi à G. Lord Baltimore, de Whitehall, le 22 novembre 1629.

(3) Découverte, en 1497, par Cabot, la Nouvelle-Écosse forme une grande presqu'île au sud du cap Breton et de Saint-Jean. Elle est baignée par l'Océan atlantique et la baie de Fundy, et, dans la direction du N.-E., elle est reliée au Nouveau-Brunswick par un isthme d'environ huit lieues. Le sol en est fertile et le climat doux, eu égard à la latitude. Environ 150,000 habitants vivent dans cette région, dont la plupart sont de race anglaise; il y a aussi quelques Français et des Indiens. En 1524 y aborda le florentin Verazzani, qui lui donna le nom d'Acadie.

nales de l'Angleterre; elle y occupe toutefois une place remarquable. Le 8 mai 1627, sir W. Alexander obtient des lettres patentes qui lui garantissent la juridiction maritime sur tout le territoire de la *Nova Scotia*, comme on l'appelait dans les actes publics, à charge de saisir les vaisseaux appartenant au roi d'Espagne, à l'Infante Isabelle ou à d'autres ennemis de Sa Majesté britannique. Un autre octroi plus explicite, accordé par le *Lord Protector*, le 16 juillet 1656, à un grand nombre d'aventuriers, entre autres à T. Temple et W. Crowne, stipule la singulière clause d'avoir à livrer annuellement au lord protecteur ou à ses successeurs vingt peaux de souris et vingt peaux de castors (1). Dans la suite, le 9 août 1656, ces lettres furent ratifiées et les stipulations étendues à l'Acadie (2). Les Anglais semblaient se multiplier et renouveler en grand, sur le nouveau continent, la rapacité intrépide des Normands. Cependant les choses ne se passèrent pas ainsi, sans que la France leur fît sentir son ambition inquiète. Lord Ochiltrie s'érige en organe des passions et de l'égoïsme de ses compatriotes alarmés (3). Par une missive envoyée probablement au *Conseil privé*, il met en relief le plan du roi de France, convoitant le Canada, l'Acadie, y compris la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Écosse. Louis XIII affecte, continue-t-il, d'avoir le privilége de pêcher seul dans ces parages, et sous peu il sera en mesure de fonder une école de marins, les meilleurs que le monde aura jamais vus. Au reste, le capitaine Daniel dévoile tout le système dans sa correspondance. Le pupille politique de Richelieu s'est proposé pour but de s'emparer de toutes les colonies anglaises et des vaisseaux anglais faisant voile vers ces côtes. Ochiltrie insiste sur les droits

(1) *Colonial Papers*, p. 444.
(2) *Ibidem*, p. 447.
(3) Lord Ewchiltrec's (Ochiltrie) Information. *Ibidem*, p. 106.

qu'aurait le roi d'Angleterre sur ces contrées, d'autant plus que sept mille Anglais en constituent l'immense majoritédes habitants. Il serait bon de mettre la main sur le capitaine Daniel. C'est la cheville ouvrière, l'âme de tout le complot, le centre d'un vaste cercle avec des Jésuites éparpillés à la circonférence. Une nouvelle bonne à noter, c'est que le 20 février (1630), des vaisseaux français partiront du port de Dieppe. Ne pourrait-on pas se rappeler à cette occasion que le roi de France ne cherche la paix avec l'Angleterre que pour gagner un intervalle de deux ans, qui lui sont nécessaires afin de donner toute sécurité à l'Amérique?

A Holyrood-House, on ne resta non plus indifférent à de si grands intérêts. « Le conseil d'Écosse fit parvenir une adresse au roi. Les États ont examiné les prétendus titres des Français à la possession de la Nouvelle-Écosse. Ils estiment que le roi doit prendre à cœur les droits de ses sujets et veiller à ce que les planteurs ne soient pas troublés dans leurs entreprises. C'est un devoir qui touche à l'honneur du roi, au crédit de la patrie et à la prospérité commerciale de la Grande-Bretagne. » Au reste, une courte notice historique établira par des faits le néant des prétentions françaises; elle forme une annexe à la pétition des États.

On la remit à sir W. Alexander, secrétaire dn roi, le même à qui furent faites de si longues concessions. C'est bien à Sébastien Cabot (1), disent les États, qu'on doit la découverte des pays en litige. M. Villegagnon (2) et René

(1) Sébastien Cabot, fils de Jean Cabot, dont il est parlé plus haut, effaça par l'éclat de ses découvertes et ses aventures hardies sous les Espagnols auxquels il avait offert ses services, toutes les entreprises de ses homonymes. Il paraît même qu'on a attribué à lui seul les travaux de toute la famille. Cabot est né à Bristol en 1477.

(2) Villegagnon naquit à Paris, vers 1510, d'une ancienne et noble famille. Cet ancien chevalier de Malte, avec l'appui de Coligny, et les ressources que lui fournit ce grand homme, conduisit en Amérique une colonie de protestants

Laudonnière (1) y ont établi des colonies d'où ils furent expulsés par les Espagnols. Justice Popham ouvrit des établissements au sud de la Virginie, au nord de la Nouvelle-Angleterre et dans la Nouvelle-Écosse. Sous Poutrincourt fut fondé Port-Royal, mais sir Sam. Argolt en chassa les Français pour s'y être introduits au mépris du droit (*as having wrongfully intruded themselves*). De la part de la France, il n'y a eu, à ce sujet, pas la moindre réclamation; partout on a reconnu l'authenticité des titres de Sa Majesté.

Peu après les Français s'établissent à Quebec; ils en sont déchus par lettres de compulsoire d'une commission instituée par le roi Charles. Il y a plus : une colonie d'Écossais, établie à Port-Royal (2), n'a jamais été réclamée par la France et, ce qni est plus singulier, les *naturels* s'inclinent devant les titres de Sa Majesté britannique. Puis, de la Tour, le chef de quelques Français restés à Port-Royal, n'en a-t-il pas fait autant? Conclusion : les droits du roi d'Angleterre sont fondés sur la découverte, la possession du pays par des sujets anglais, la retraite des Français et l'aveu du commandant de la Tour. Quel est le souverain qui eût résisté à une argumentation aussi serrée? Dans tous les temps, les annexionistes ont été servis avec zèle et bon goût.

pour les soustraire aux persécutions qui les menaçaient en France. Revenu dans son pays, il se brouilla avec Calvin et sontint contre ce réformateur une polémique très-vive, qui dura plusieurs années. En 1571, il termina sa carrière agitée, laissant quelques ouvrages de controverse et une relation de la guerre de Charles-Quint en Afrique, assez estimées de ses contemporains.

(1) L'un des premiers explorateurs de la Floride et le compagnon du précédent dans l'expédition qui eut pour but de fonder une colonie protestante en Amérique. Il mourut obscurément en 1568.

(2) Le 18 février 1552, Jean Ribaut mit à la voile à Dieppe, et atterrit à la fin d'avril sur l'autre côté de l'Atlantique. Après la découverte de nombreuses rivières, sur une étendue de soixante-dix lieues, il donna le nom de Port-Royal à l'endroit où il s'arrêta dans la Caroline du Sud.

Une note du secrétaire Alexander, en date du 16 juin 1632, nous initie complétement à ces négociations. Il énumère divers points qu'il serait important de considérer, dit-il, en ce temps, parce qu'ils sont relatifs à la possession de la Nouvelle-Écosse par la France. D'abord, elle n'a pas été garantie par le dernier traité. Les titres que ce pays croit avoir sur la Virginie et la Nouvelle-Angleterre sont préjudiciables aux Anglais. Au surplus, le plan que les Français sont déterminés à exécuter, semble accuser des vues peu ordinaires. Ils ont dirigé trois cents hommes vers ces côtes et les augmentent tous les ans par des renforts. Ils construisent des vaisseaux, se livrent à la pêche, font le trafic du sel, au point d'alarmer sérieusement le commerce britannique. Dans ces conjonctures, le roi agirait sagement que de nommer un comité qui étudierait avec soin la situation et proposerait des mesures pour sauvegarder les droits de l'Angleterre. Mais le 9 avril 1632, sir Isaac Wake, l'ambassadeur anglais à Paris, écrit à ceux de l'Acadie et de Port-Royal, qu'ayant mené à bonne fin toutes ses négociations, le roi, par l'intermédiaire de lord Sterling, ordonne de mettre M. Rasilly ou tout autre qui le représente, en paisible possession de Port-Royal, dans l'Acadie.

Telle fut la fin de cet épisode, qui se serait dénoué avec bien plus d'éclat, si de l'autre côté de la Manche au sinistre drame dont Felton est le héros, ne succédait déjà pas tout un lugubre cortége d'événements qui courberont Charles Ier sous la hache du bourreau.

V.

Sommaire : La conquête du Canada par Kirke; animosité entre Anglais et Français; Montmorency et la marquise de Guercheville. — Dephebus Canne en face du massacre des Indiens. — Patente de sir W. Alexander. — Les armements de la France dévoilés par De Vic, agent anglais. — Sir Isaac Wake, ambassadeur anglais à Paris. — Kirke et les peaux de castor. — Une capitulation. — Imminence d'une conflagration entre la France et l'Angleterre pour des peaux de castor. — Popularité de Kirke. — Projet de donner plus d'extension au commerce des Indes Occidentales. — La famille tapageuse des Kirke et Cromwell. — Robert Nelson prend en main la défense des intérêts du colonel Temple. — Les Kirke dès le début du règne de Charles II. — La restauration.

En 1629, au mois de juillet, sir David Kirke fit la conquête du Canada (1). Celui-ci fut restitué à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye, conclu en 1632 (2). Ce

(1) Cette vaste contrée, qui appartient aujourd'hui à l'Angleterre, est bornée actuellement à l'E. par l'Océan Atlantique, au N. par le Labrador, à l'O. par le territoire de la compagnie de la baie d'Hudson, au S. par les États-Unis et le Nouveau-Brunswick. Le Canada est situé entre 43° et 51° lat. N. et 61° 40' et 94° 40' long. O. Nous avons dit ailleurs qu'on en attribue la découverte à Thomas et à Sébastien Cabot, vers 1497. Cartier en prit possession au nom de François Ier, et lui imposa le nom de *Nouvelle-France,* qui lui resta longtemps. Plusieurs Français y firent des expéditions plus ou moins heureuses, entre autres, un nommé Chauvin, l'homonyme d'un des héros de Scribe, auquel nous devons le chauvinisme. Dès l'origine, les Anglais ont envié à la France la possession de ce pays. Nous venons d'être témoins des exploits de Kirke; en 1690 et en 1711, l'Angleterre voulut s'emparer de Québec, mais sans succès; en 1759, elle en fit la conquête, et la France céda le Canada en 1763 par le traité de Paris. Déjà en 1812, ce pays fut le théâtre de grandes hostilités entre les Anglais et les Américains. Des troubles très-graves éclatèrent en 1838 et 1839. Ce mouvement fut principalement fomenté par la population française. On sait quels éléments de guerre s'y accumulent contre l'Angleterre et quelles sont les vues des États-Unis sur cette contrée. Le trident de Neptune entre les mains de l'Angleterre se brisera peut-être sur ces côtes lointaines.

(2) *Traité entre Louis XIII, roi de France, et Charles Ier, roi d'Angleterre, pour la restitution de la Nouvelle-France, l'Acadie et le Canada et des navires et marchandises pris de part et d'autre. Fait à St.-Germain-en-Laye, le 29e jour de Mars* 1632. Voy. Du Mont, *Corps universel diplomatique du Droit des gens,* tome VI, 1re partie.

pays a passé par de nombreuses vicissitudes, et de nos jours il semble encore une fois apparaître sur le théâtre des événements et peser dans la politique générale. Il est donc important de connaître les sources de son histoire.

Le 8 novembre 1603, Henri IV signe à Fontainebleau une patente accordant à de Monts (1), gentilhomme de la chambre, l'autorisation de fonder des établissements dans l'Acadie, au Canada et sur d'autres points de la Nouvelle-France. De Monts est constitué notre lieutenant, disent les lettres royales, et représentera notre personne aux contrées, territoires et confins de la *Cadia,* depuis le 40e jusqu'au 46e degré. Quelques années plus tard, H. de Montmorency, amiral de France (2), dans une lettre au roi Jacques Ier, en date du 28 octobre 1613, se plaint que l'équipage du vaisseau *le Trésor,* commandant le capitaine Sam. Argoll, ait exercé de grandes déprédations au préjudice de sujets français. Les Anglais ont attaqué. dit-il, une petite habitation construite avec le consentement du roi aux frais de la marquise de Guercheville (3), dame d'honneur de la reine;

(1) Il s'attacha à la fortune de Henri IV, dont il partagea les idées religieuses. En 1603, le roi lui donna la place de directeur de la Compagnie française du Canada. De Monts mit à la voile au Havre le 7 mars 1604 et relâcha le 6 avril à Port-Royal. Il créa pour le commerce des pelleteries la station de Tadoussac. Après l'assassinat de Henri IV (14 mai 1610), il fut complétement ruiné et mourut à Paris en 1611.

(2) C'est le même Henri II, duc de Montmorency, dont Henri IV disait : voyez mon fils Montmorency, comme il est bien fait. Louis XIII le créa amiral de France et de Bretagne, en 1612. On connaît l'entreprise qui le fit entrer dans les projets de Gaston. De tous les seigneurs qui prirent les armes contre Richelieu, Montmorency était le moins coupable. Il fut exécuté à Toulouse, le 30 octobre 1632.

(3) Antoinette *de Pons*, marquise de Guercheville, sut éviter, *en fuyant,* le triste honneur d'être la maîtresse du plus galant des rois. On dit que cette dame vertueuse, sans cesse l'objet des obsessions de Henri IV, indignée, prononça ces fières paroles : « Je ne suis peut-être pas d'assez bonne maison pour être votre femme, et j'ai le cœur trop noble pour être votre maîtresse. » Quand elle entra au service de la reine Marie de Médicis, Henri IV dit : « Ma-

ils ont tué plusieurs hommes, au nombre desquels se trouvent deux jésuites, et fait prisonniers deux autres qu'ils ont emmenés dans la Virginie. Le reste de ces infortunés a été entassé dans une frêle embarcation et abandonné à la merci des flots. Ces actes d'inhumanité resteront-ils impunis? Montmorency demande en outre au roi de rendre les deux jésuites à la liberté ou de les renvoyer avec les autres prisonniers, de restituer à la marquise les pertes dépassant 100,000 livres et de faire rectifier les limites, objet de tant de contestations, par les soins du Conseil de Virginie. En terminant sa dépêche, l'amiral rappelle à Jacques Ier que les Français sont en possession de la Nouvelle-France depuis plus de quatre-vingts ans, et qu'il a l'espoir que M. de Buisseaux, ambassadeur de France à Londres, rapportera une réponse qui ne sera pas défavorable.

Après un long intervalle de temps, le 2 juillet 1623, il se produit sur les côtes du Canada un fait barbare qui excite les frémisssements de l'indignation. Dephebus Canne écrit à John Delbridge, marchand à Barnstaple (1) : « Les Indiens sont tranquilles; ils ont des craintes pour leur blé, qu'on ne tardera pas à détruire. Environ treize personnes se sont mises en chaloupe, sous prétexte de faire la paix avec les infidèles. Après avoir pourvu à la sûreté des Anglais, à un signal convenu, on fit feu, et quarante Indiens restèrent sur le carreau. Leur chef Apachansik est du nombre des victimes, ainsi que deux autres. » Le planteur inflexible ajoute qu'il a l'espoir que la récolte sera mise à

dame, je vous donne pour *dame d'honneur* une véritable *femme d'honneur.* » Madame de Guercheville mourut en 1632, avec la réputation d'avoir aplani la voie aux honneurs à un jeune prêtre, depuis cardinal de Richelieu.

(1) Il ne faut pas confondre ce Barnstaple ou Barnstable avec une ville de ce nom aux États-Unis, dans l'état de Massachusetts. Celui-ci est un bourg électoral situé en Angleterre, dans le comté de Devon, à 67 lieues de Londres, sur la Taw.

l'abri des incursions des Indiens; car il a grande envie de *débarrasser* la contrée de ces sauvages! Ces gens-là ne sont-ils pas les dignes émules des Espagnols?

Sir W. Alexander, avec qui nous avons déjà fait connaissance, obtient en 1639 une patente pour exploiter le Canada. Sir W. Alexander, le jeune, et d'autres individus sont désignés comme commissaires chargés d'explorer le *golfe* et la rivière du Canada et d'autres territoires, dans le seul but d'ouvrir des débouchés au commerce, de fonder des établissements, à l'exclusion de tous autres concurrents. Les intéressés ont licence de saisir les vaisseaux et les biens des sujets français et espagnols, ainsi que la mission d'expulser les premiers. Un point à remarquer, c'est qu'il leur est laissé le choix de la forme gouvernementale pour la colonie.

La rivalité entre la France et l'Angleterre porte en quelque sorte le sceau de la fatalité. Elle s'éternise au-delà des mers. Voici un document de 1629 qui en est la preuve (1). C'est un mémoire. Il appelle l'attention sur les préparatifs de la France, en vue de consolider sa domination au Canada, à Terre-Neuve et à Saint-Christophe (2). Les Français ont vingt vaisseaux prêts à appareiller pour ces contrées. Le capitaine Kirke équipe six fins voiliers et trois pinasses; à la tête de ces bâtiments, il espère rejoindre ses adversaires. Ce mémoire est revêtu d'une suscription de la main de Carleton lui-même (3). Le

(1) *Colonial Papers*, p. 96.

(2) Saint-Christophe est l'une des Antilles, située par 17° 20' de lat. N. et 65° 6' de long. O. Elle doit son nom à Christophe Colomb, qui l'a découverte en 1493. La possession de cette contrée a été vivement et longtemps disputée entre les Français et les Anglais, au XVIIe et au XVIIIe siècle.

(3) Sir Dudley Carleton, vicomte de Dorchester, est un homme d'état anglais des plus distingués. Successivement secrétaire d'ambassade en France, et ambassadeur à Venise, il alla remplir ce dernier poste auprès des Provinces-Unies. De retour dans sa patrie, il fut nommé secrétaire d'État, et en cette

12 mars 1630, la température de cette rivalité nationale monte rapidement. On possède à cette date, à Londres, la liste de six vaisseaux français sur le point de mettre à la voile pour le Canada. On connaît leurs cargaisons, les noms des commandants et les ports où se font les préparatifs. De plus, de Vic mande de Paris qu'on déploie la plus grande activité dans l'équipement de huit vaisseaux en destination pour Saint-Christophe et de six vaisseaux gardes-côtes. Il informe aussi que la *Compagnie du Couda* a fait des instances pressantes auprès du roi, et que par ses importunités elle a obtenu la faveur d'employer les six vaisseaux gardes-côtes pour reconquérir *le Couda*. De Vie assure qu'il tient ses informations de bonne source et, qu'en outre, le roi contribue pour une large part au succès de l'expédition (1). Le 7 avril, de Vic, en veine de découvertes, a fait un pas en avant. Il possède la liste complète des six capitaines commandant les vaisseaux, qui partiront dans six semaines au plus tard pour la destination que nous connaissons. Ce sont : le chevalier de Montigny, amiral de la flotte, le chevalier de Saint-Clair (Monteclair?), le sieur de Nest de Fécamp, le sieur de Lombards, le capitaine Daniel et le capitaine Arnaud. Le rusé agent glisse adroitement dans sa dépêche ces mots rassurants pour des Anglais : les Français font encore d'autres préparatifs, mais cela n'avance guère, *ils n'ont pas d'argent* (2).

L'ambassadeur anglais à Paris, sir Isaac Wake, reçoit le 15 avril 1630 une lettre du secrétaire Dorchester, fort

qualité il dirigea avec la plus grande habileté les négociations de l'Angleterre avec la France, la Pologne, la Hollande et l'Espagne. On consulte avec fruit sa correspondance sous ce titre : *The Letters from and to Sir Dudley-Carleton, during his ambassy in Holland, from january* 1615-1616 *to december* 1620, Londres, 1757. Cet ouvrage utile pour l'histoire des relations de l'Angleterre avec la Hollande, a été traduit en 1759 par Gaspard Joel Monod.

(1) *Colonial Papers*, p. 111.

(2) *Ibidem*, p. 114.

instructive, en ce sens qu'elle nous apprend que de tout temps la dissimulation a été l'apanage des têtes de cabinet. Messire de Chateauneuf, dit-il, n'est pas satisfait. Il n'a pu arracher au roi la promesse positive de pouvoir recupérer Port-Royal, sur les frontières du Canada. Cet établissement, connu sous le nom de *Nova Scotia*, est habité par des Écossais. Le roi Jacques a donné l'autorisation de l'ouvrir, mais il n'a été commencé qu'à la fin de la guerre avec la France. Cependant Chateauneuf a insisté; il a pressé le roi de remettre toutes choses dans l'état où elles se trouvaient avant l'explosion de la guerre, et Sa Majesté, sans *refuser ni promettre*, a dit qu'*il y aviserait*. Du reste, le roi veut bien consentir à la restitution de Québec, mais Wake n'en doit rien dire; le présent avis n'étant que pour sa gouverne (1). Le temps qui change tout, ne change point les mœurs de la politique.

Le 27 mai 1631, le capitaine David Kirke (2) paraît devant sir Henri Marten, juge de l'amirauté et commissaire du Couda, pour répondre de la gestion de ses affaires. Kirke reconnaît qu'il a été employé comme commandant en chef dans deux expéditions au Canada. En 1628, il était au service de feu son père Gervase Kirke et d'autres marchands de Londres; en 1629, c'était pour le compte de sir W. Alexander, le jeune, Gervase Kirke et leurs associés. A la première expédition, il s'est emparé de tout le Canada, moins Québec; dans la seconde, il s'est rendu maître de cette dernière ville, il est vrai, mais il ne connaissait pas alors la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre. Le vainqueur de Canada affirme qu'il avait été chargé d'expulser les Français de ce territoire. Il lui fallait un prétexte. Les Français le fournirent. Kirke fut attaqué

(1) *Colonial Papers*, p. 113.
(2) *Ibidem*, p. 130.

par deux pinasses françaises, sous le commandement d'Émery de Caen; on lui tua deux de ses marins et on en blessa douze ou seize autres. Il a fait avec les Français et les naturels le commerce des vivres. En échange de ses denrées, il a acquis les peaux de castors que l'amirauté tient maintenant sous séquestre. Les Français en ont livré sept ou huit cents à l'Angleterre. Quant à lui, il a nourri cent personnes de cette nation pendant quatre mois, et finalement il a affrété à ses frais un vaisseau pour les reconduire en France (1). Évidemment il y a là malversation. Les pelleteries ont été l'objet d'un détournement. A cet égard, il a été ouvert une enquête par l'amirauté, et les déclarations flottent incertaines et suivant la nationalité des témoins. Thomas Kirke, qui a pris Québec à la tête de deux cents hommes, déclare qu'il a trouvé dans le fort 1,713 peaux de castors, qui auraient été remis aux mains de la Compagnie. A ce sujet, nous reprendrons les faits d'un peu plus haut. C'est à la source que nous trouverons l'explication de ce qui précéde.

Avant de livrer Québec, Champlain et le Pont, qui commandaient le fort Saint-Louis, voulurent au préalable que Th. Kirke remplît quelques conditions. Ils demandaient qu'il exhibât d'abord sa commission envoyée par le roi d'Angleterre et ensuite le pouvoir de traiter que lui aurait conféré son frère David, retenu à Tadousac (2). Un vaisseau devait être mis à leur disposition pour ramener en France toute la compagnie, aussi bien que les religieux, les Jésuites, deux sauvages, leurs armes et bagages. En

(1) Dépositions des capitaines David et Thomas Kirke, de John Love et Thomas Wade, facteurs des émigrants au Canada, devant Sir Hen. Marten, juge de l'amirauté. *Col. Pap.*, p. 103.

(2) Tadousac se trouve à 50 lieues N.-E. de Québec. Dans une réponse au mémoire de l'ambassadeur de France, comte de Tillières (*Col. Pap.*, p. 61, nº 14), il est établi que Sam. Champlain a fondé une plantation à un endroit appelé Tadousac. Ce mémoire remonte à 1624.

échange de pelleteries, on était tenu de leur fournir des vivres en quantité suffisante. Tout le monde aurait droit d'être traité avec faveur. Trois jours après leur arrivée à Tadousac, le vaisseau stipulé ci-dessus serait mis entre leurs mains et capable de prendre à bord cent personnes, équivalant au nombre des passagers, y compris les colons qui se trouvent dans cette dernière place (1). Le 19 août de la même année, Th. Kirke traite avec les sieurs Champlain et le Pont (2). Les articles stipulés seront ratifiés par son frère David. On ne pourra pas leur accorder le vaisseau demandé, mais ils prendront passage sur un navire anglais en partance pour l'Angleterre. Ils emporteront avec eux leur armes, leurs habits, leurs bagages et leurs pelleteries. Les soldats auront leur équipement et un habit en peau de castor seulement. On échangera des pelleteries contre des denrées. Impossible de prendre des sauvages à bord.

Un peu de jour se répand sur cette affaire obscure. Le 5 mars 1630, une commission (3) s'occupe de la découverte des biens, marchandises et autres objets que David Kirke aurait enlevés aux Français, au fort de Québec, au collége des Jésuites et à un vaisseau français. Cette fois-ci nous sommes, paraît-il, au cœur de la question; les *State Papers* nous permettront-ils de suivre le long circuit de ce procès? En avril de la même année, le général de Caen (4) adresse une pétition au Conseil privé. Le capitaine Kirke, prétend-il, et sa compagnie ne veulent point rendre les peaux de castor pour lesquelles le pétitionnaire a offert un prix très-élevé, ni donner au Lord-Maire la clef de leur

(1) *Colonial Papers*, p. 98.

(2) *Articles granted to the Sieurs Champlain et le Pont* by « Thomas Kearke » *and* ratified by David *Kearke* (*Ibid.*, p. 99). On remarquera ici une variante dans l'orthographe de Kirke.

(3) *Colonial Papers*, p. 108.

(4) Guillaume de Caen (Decaen), sire de la Motte, commandant de la flotte de la Nouvelle-France.

magasin. Il demande qu'on les livre à lui ou à ses représentants, et que Kirke soit condamné aux dommages et intérêts. Vraiment la cause est introduite. L'annexe à la lettre du général nous montre James Cambell, Lord-Maire de Londres, écrivant au Conseil privé, qu'effectivement Kirke se refuse à la délivrance des objets qu'on lui demande et il l'informe que Jacques Reynard est chargé d'agir pour de Caen, qui ne saurait rester plus longtemps en Angleterre. Enfin « Josua Mainet, » le notaire du demandeur, a recours à une idée lumineuse. Il députe à David Kirke, sa mère, veuve Jarvis Kirke; mais Coriolan tient à ses clefs, il ne cède point à Véturie (1). Nous voici dans une autre phase. Elle semble présenter plus de gravité. En mai 1630, l'ambassadeur français transmet un mémoire au gouvernement britannique, dans lequel il conclut à la condamnation de Kirke pour avoir effracturé, lui et ses associés, un magasin et enlevé de ce dépôt six mille peaux de castors en dépit de l'amirauté (2). L'affaire marche. Voyons si l'audacieux aventurier anglais sera frappé par la justice de son pays? Le 24 avril 1632, il répond avec vigueur aux différents griefs que l'ambassadeur anglais, à Paris, avait formulés contre lui (3), et le procès ou l'enquête cesse à l'occasion probablement du traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre. Kirke n'est pas tombé dans l'opinion de ses compatriotes, cela est certain. Pomponne de Bellièvre, seigneur de Grignon (4), s'étant plaint au gouvernement anglais que Kirke frappe d'une taxe tous ceux qui se livrent à la pêche sur les côtes de Terre-Neuve, il lui fut répondu sèchement que ses nationaux français en ont fait autant. Bien mieux, l'évêque d'Exeter et

(1) *Colonial Papers*, p. 114, nº 87, annexe III.
(2) *Ibidem*, p. 117, nº 96.
(3) *Ibidem*, p. 145, nº 53.
(4) Ambassadeur français à Londres. *Ibidem*, p. 296.

quinze autres citoyens s'élèvent contre l'impudent aventurier (1). Le Conseil privé avait défendu d'ouvrir des tavernes. Kirke n'a pas tenu compte de la défense, et voilà que les pêcheurs de Terre-Neuve dissipent leur petit pécule et bouleversent leurs familles par leurs désordres. Kirke n'en continue pas moins son œuvre. Il plaît aux marchands, il plaît aux spéculateurs, il plaît à tout un monde d'hommes intéressés à sa fortune d'aventurier.

David Kirke, délivré des récriminations et des accusations de ses nombreux adversaires français, reparaît, lui, avec le front de l'accusateur. Que ne disait-on de lui? Il entravait les pêcheurs dans leurs opérations périlleuses, il fomentait le désordre et les troubles. Eh bien, dans une lettre au Conseil privé, il déclare que tout cela est faux, et qu'interrompre les pêcheries de Terre-Neuve, c'est le fait d'un traitre (2). Nous ne finirions pas, s'il fallait raconter tous les épisodes judiciaires ou administratifs dont Kirke a été héros. Cela nous conduirait au-delà de notre cadre. Nous nous contenterons de les indiquer dans la note ci-dessous; elle indiquera les sources auxquelles il faudra recourir pour compléter la biographie de ce calviniste de Dieppe (3). Ajoutons avant de reprendre le cours de l'histoire du Canada, que cet aventurier était déjà mort avant le 24 avril 1654.

En juillet 1633, on soumet au roi des propositions ten-

(1) Cet évêque d'Exeter porte le nom de Joseph Hall. *Col. Pap.*, p. 306.

(2) Sir David Kirke to the Privy Council, Ferryland, le 12 septembre 1640.

(3) V. *Colonial Papers*, pp. 328, 330, 351, 354, 355, 363, 381, 382, 395, 396, 412, 415, 416, 481. — Voir surtout la lettre de David Kirke, en date du 22 janvier 1636, au secrétaire Coke, *Col. Pap.*, p. 219 et celle en date du 2 octobre 1639, à l'archevêque Laud, dans laquelle il soutient que l'atmosphère de Terre-Neuve est favorable à toutes les créatures de Dieu, *excepté aux jésuites et aux schismatiques*. *Ibidem*, p. 304. — Il ne faut pas oublier la pétition qu'il adressa, d'un commun accord avec W. Alexander et d'autres aventuriers, le 28 février 1631, à l'Amirauté. *Ibidem*, p. 128.

dantes à construire des forts au Canada, d'où il serait possible de protéger les pêcheries des côtes, ainsi qu'à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse. Le 21 juillet 1636, l'horizon s'agrandit. Ed. Cason et d'autres marchands de Londres s'adressent aux commissaires de l'Amirauté, à l'effet de donner plus d'extension au commerce dans les Indes occidentales. Les pétitionnaires se proposent de faire des découvertes sur le continent compris entre la Virginie et le Canada. Si le succès couronne leurs efforts, une rude concurrence sera faite aux Français, et de plus, en se dirigeant vers la partie orientale de Terre-Neuve, ils ne manqueront pas de moissonner une grande quantité de dents provenant de chevaux marins. C'est là une branche de commerce à laquelle, jusqu'ici, on n'a pas encore songé. Déjà ils ont armé un vaisseau de seize canons et en ont confié le commandement à Richard French. Ils finissent par demander qu'on leur octroie une commission pour donner la chasse aux pirates et à tous les bandits qui infestent les pêcheries.

La famille tapageuse de sir David Kirke se donne encore une fois du mouvement vers le 19 juillet 1660. Elle débute par une pétition envoyée au *Comité pour les plantations* à l'étranger (1). Cette requête est revêtue des signatures de sir Louis Kirke, de John Kirke et de leur associé, Francis Berkeley. Les signataires rappellent que de 1628 à 1632, ils ont fondé des établissements à la Nouvelle-France, à l'Acadie, au Canada, et dépensé plus de 60,000 livres pour améliorer les plantations et élargir la sphère du commerce. Mais voici venir l'année 1632. Par le traité conclu avec la France, ils se sont vus dans l'obligation de repasser les mers, de payer 9000 livres à leurs antagonistes français, sans réciprocité de la part de ceux-ci, sans même

(1) *Colonial Papers*, p. 484.

qu'ils aient daigné donner satisfaction aux griefs les plus légitimes. Il y a plus : les Français n'ont pas rendu le vaisseau capturé en 1632. Cependant le temps marche. En 1655, le *prétendu* (1) Lord Protecteur reprit aux Français forts et places naguère cédés à la France. Que fait-il? Il s'en rend maître sans égard aux titres des pétitionnaires et sous prétexte qu'ils auraient été animés de sentiments hostiles pour son gouvernement, il a donné à Th. Temple les revenus et les bénéfices de ces plantations. En présence de cet arbitraire, ils supplient le comité de les remettre en possession des forts actuellement sous les ordres de ce dernier, ou du moins de les remettre entre leurs mains jusqu'à ce que les Français les ait indemnisés d'une perte évaluée à 53,000 livres sterling.

D'autres détails mettent les affaires du Canada en relief. Robert Nelson, nom célèbre dans les fastes de l'Angleterre, signe (2), le 10 août 1660, une espèce de mémoire pour établir les intérêts du colonel Temple dans la Nouvelle-Écosse, la Nouvelle-France, ainsi que sur divers points du Canada et de l'Acadie. Ces contrées ont été constamment une pomme de discorde, dit Nelson, entre la France et l'Angleterre. Par le traité de 1632, elles devaient toutes retourner à la France. Des promesses d'indemnités ont été faites à beaucoup d'Anglais pour perte de vaisseaux et de biens; elles n'ont jamais été exécutées. L'Acadie, qui est en ce moment à Temple, relevait alors de Delatour, lequel, pour se protéger contre tous les vents à la fois, eut l'art d'obtenir simultanément des concessions de W. Alexander et du roi de France. Or, il faut savoir qu'au temps de sir Olivier Cromwell, le major Sedgwick fit la conquête de l'Acadie, et par acte du 20 septembre 1656, Delatour

(1) Le *clan* des Kirke est loin d'avoir toujours ce langage; mais en *restauration*, on essaie de tout.

(2) *Colonial Papers*, p. 484.

céda ses droits sur cette contrée au colonel Temple (1) et à William Crowne, contre une somme considérable. Les deux spéculateurs s'étaient astreints à payer 3,379 livres pour le *Margaret*. Cet argent était une dette envers le major Gibbons, auquel Delatour avait primitivement engagé les forts; de sorte que le colonel Temple doit encore aux troupes de Sedgwick (2) 1800 livres. Mais il garde l'Acadie et ses forts au prix de milliers de livres sterling payées à la France. Par une convention entre ce royaume et le Protecteur, les dommages dont aurait à souffrir l'une ou l'autre partie seraient réglés par voie d'arbitrage. Le colonel Temple, ajoute Nelson, est prêt à prouver ce qui précède par titres et dépositions de témoins.

Dès le début du règne de Charles II, le 11 décembre 1660, sir Louis Kirke, John Kirke et Francis Berkeley (3) s'adressent à ce monarque pour lui exposer leurs éternels griefs et d'autres encore. Ils ont des intérêts dans la Nouvelle-Écosse et au Canada. Ces intérêts se traduisent par la somme de 60,000 livres et dérivent de certaines stipulations insérées dans le traité de 1632, rendant Québec à la France. Les pétitionnaires supplient le roi de ne remettre ces contrées aux mains de qui que ce soit, avant qu'on ait eu égard à leurs plaintes. Ils lui demandent d'enjoindre au comte de Lindsey, à lord Great Chamberlain, à lord vicomte de Valentia, à sir Frédéric Cornwallis, y compris sir Ed. Nicholas et sir William Morrice, secrétaire d'État, d'interroger Th. Elliott et les soussignés, et de faire rap-

(1) Thomas Temple ne doit pas être mis en parallèle avec son illustre homonyme, sir William Temple, le résident anglais à Bruxelles, qui fut le principal auteur du traité de la triple alliance conclue entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède (23 janvier 1668).

(2) Ce Sedgwick, décoré partout du titre de major-général, plus tard commissionnaire dans la Jamaïque, ne fut qu'un soldat bon pour les coups de mains.

(3) *Colonial Papers*, p. 494.

port au roi. Ce document se complète par deux annexes : 1° l'une établissant les titres de l'Angleterre à la possession du golfe de Saint-Laurent, de la grande rivière du Canada, des territoires et parties de territoires baignés par ces eaux et qu'on appelle maintenant, dirent-ils, *Nouvelle-France et Canada;* 2° l'autre fixant la position géographique du golfe de Saint-Laurent et de la grande rivière du Canada. A cette occasion, les pétitionnaires font ressortir l'avantage que l'Angleterre retirera infailliblement de la possession de ces contrées, et les dangers qu'elle courrait de les voir aux mains d'une puissance rivale (1). Tels sont les faits principaux que les *State Papers* récèlent sur l'histoire du Canada. Avec ce dernier document, nous avons déjà franchi quelques mois du règne de Charles II. On sait que le Parlement s'est réuni le 25 avril 1660. Il s'empressa de rétablir la forme monarchique du gouvernement et les Chambres des Lords et des Communes. Le 8 mai, Charles II fut proclamé à Londres; le 22, il débarqua à Douvres, et le 29 du même mois, il se rendit à Whitehall, à travers une foule innombrable de spectateurs qui avaient vu se dérouler la tragédie sociale aboutissant à la république et au Protectorat.

(1) Ces grandes questions politiques se posent au sein des siècles et viennent à leur date surprendre les hommes. Les destinées du Canada sont en train de se dérouler, sous les *yeux d'une rivale* dont le prestige s'est singulièrement effacé dans ces parages.

VI.

Sommaire : Une digression imperceptible à propos des Archives anglaises. — Les premiers concessionnaires pour l'exploitation des îles Bahama. — Leurs patentes. — Analyse des instructions données au gouvernement et au conseil des îles de la Providence. — Le génie colonisateur de la race anglo-saxonne. — Lettre de la *Company of Providence Islands* au capitaine Bell. — Daniel Elfrith. — Singulières charges qui pèsent sur un ministre de l'Évangile, Mr Rous. — Chansonnettes qui ne donneraient pas d'émotion aux rossignols.

Les îles de *Bahama* ou de la Providence, selon leur appellation primitive, occupent un rang distingué dans l'histoire des colonies anglaises. Il en est de même des îles de l'Association ou autrement de Tortuga, de Henriette et de Fonseca. Les archives anglaises (1) présentent à cet égard une mine féconde de documents, et ses riches filons

(1) L'histoire d'Angleterre, aux temps modernes, a été constamment le pôle des institutions politiques autour duquel tous les gouvernements européens ont effectué leur révolution dans des orbites plus ou moins étendues. Il n'est donc pas inutile d'insister sur les sources de cette histoire, qu'on invoque chez nous plus qu'on ne *l'étudie* et *plus encore qu'on ne la connaît.* Il est bon de s'appesantir sur les annales de la France, il est illogique de répudier la mère du *self government.*

Déjà en 1578, il y avait en Angleterre un département spécial des Archives. Ce ne fut qu'en 1852 que l'ancien état des choses fut réformé. A cette date, les papiers publics furent placés sous la direction du *Master of the Rolls*, et dès lors ils constituèrent une branche à part du *Record Department.*

Les *State Papers* ont une triple origine. Elles découlent des départements des affaires étrangères, — pour parler notre langage, — des colonies et de l'intérieur. Les documents se rapportant aux affaires nationales ont reçu la dénomination technique de *Domestic Papers*, par opposition aux *Foreign* et *Colonial Papers*, dont le nom indique suffisamment et la nature et l'objet.

En 1830 a paru le premier volume de ce vaste recueil. Par un arrêté de S. M. la reine, en date du 23 janvier 1840, une commission fut instituée pour classer ces immenses matériaux. Munie de pouvoirs très-larges, celle-ci s'occupe à faire des inventaires analytiques ou catalogues, auxquels elle a imposé le néologisme en apparence bizarre de *Calendars.* Les hommes honorables de cette commission poursuivent leur gigantesque travail avec l'enthousiasme de la science.

s'étendent sans discontinuité depuis 1630 jusqu'à 1641. A cette dernière date il y a une brusque interruption. Les registres font défaut. Deux énormes volumes in-folio renferment l'histoire de ces groupes d'îles. Malheureusement les lettres écrites dans ces régions ne sont pas parvenues au dépôt des *State Papers;* cela s'entend : la *Compagnie* ayant sur les îles un pouvoir absolu, indépendant du roi et de ses ministres, gardait devers elle les documents relatifs à son administration.

Le 4 décembre 1630, Charles Ier octroya la première patente pour l'exploitation des îles Bahama (1). Parmi les concessionnaires se trouvent des noms marquants; ce sont : Robert comte de Warwick, H. comte Holland, W. lord Say et Sele, Robert lord Brooke, John Roberts, sir Ben. Rudgerd, sir Gilbert Gerrard, sir Ed. Harwood, sir Nath. Rich, sir Edm. Mountford, John Pym, Rich. Knightley, Christ. Sherland, Oliver St.-John, John Gourden, Greg. Cawsell, John Dike, John Grant et beaucoup d'autres encore. La plantation des îles de la Providence, de Henriette et des îles avoisinantes leur était concédée entre le 10° et 20° de lat. N. et le 290° et 310° de long. Le comte Holland, d'après l'octroi précité, était nommé au poste de premier gouverneur de la Compagnie. John Dike, marchand à Londres, recevait la qualité de député, mais était soumis à réélection *au terme de Pacques.* Le dernier jeudi de chaque terme, la Compagnie avait le pouvoir de tenir cour de justice sous le titre : *the General Court of the Company.* La même société avait le droit d'établir les

(1) L'archipel de Bahama ou îles de Bahama est la dénomination que les géographes donnent au groupe appelé aussi îles de Lucayes, qui furent la première découverte de Colomb dans le Nouveau-Monde; il aborda le 11 octobre 1492 à San-Salvador ou Guanahani. Des 650 îles dont se composent les Lucayes, une vingtaine seulement méritent d'être citées; les autres ne sont que des rochers stériles et peu étendus.

formes de gouvernement, de choisir les officiers de la Compagnie et de la colonie. En tout temps, elle tenait les cours de justice ordinaires; elle faisait et promulguait les lois, bâtissait des forts, nommait les officiers, les magistrats, les juges, avait droit de vie et de mort. Elle transportait et déplaçait hommes, femmes et enfants, à moins que le roi n'y mît son *veto* en défendant expressément qu'on usât de ce procédé à l'égard de telle ou telle personne. Elle repoussait tout envahisseur par la force des armes, proclamait la loi martiale. Seule elle possédait le droit de commerce et de séjour. Elle érigeait les hôtels de la monnaie, désignait le maître-monnayeur, à l'effet de marquer au coin tout métal, à l'exception de l'or et de l'argent, et dans la quantité que la Compagnie trouverait suffisante pour servir aux transactions entre les habitants de ces îles seulement. Elle veillait au serment de suprématie et d'allégeance. Enfin, tous les habitants nés et domiciliés dans ces îles étaient des citoyens libres. Ces lettres patentes furent délivrées à cette compagnie par le roi, sauf approbation du Parlement (1).

La plupart des concessionnaires que nous venons d'énumérer ont joué un rôle important dans les événements qui ont agité leur patrie. Il est donc assez curieux de déterminer les actes qu'ils ont posés avant de mettre le pied sur un plus grand théâtre. Dans les instructions qu'ils font parvenir au gouverneur et au conseil des îles de la Providence (2), ils entrent dans les détails les plus minutieux.

(1) *Colonial Entry Book*, vol. IV, pp. 1-10, et dans *Colonial Papers*, p. 123.

(2) On distingue la Vieille et la Nouvelle Providence. La première est une île des Antilles assez fertile, dit-on, mais inhabitée. La seconde est une des îles Lucayes à l'E. de celle d'Andros ou Saint-André. Elle a pour chef-lieu Nassau, résidence du lieutenant-gouverneur et siége de la législature. Il est à remarquer que celle-ci n'a pas été beaucoup modifiée, depuis cette époque, dans ses bases essentielles.

On n'aura pas manqué d'observer que les diverses patentes royales ou

Le document dont nous présentons l'analyse remonte au 10 mai 1632. « Nous sommes heureux d'apprendre, disent les membres de la commission, que la colonie jouit de calme et de tranquillité (1). Le *Seaflower*, arrivé le dernier avril, a été assailli par les Espagnols. Pendant l'action, le capitaine Tanner s'est comporté avec la plus grande bravoure; Essex et trois autres ont été tués. La Compagnie s'étonne que M. Essex ait si subitement pris la résolution de revenir en Angleterre. En examinant les papiers et particulièrement une pétition émanée des planteurs de l'île, on est stupéfait qu'il y ait des hommes aussi oublieux de leurs devoirs à l'égard de Dieu et du respect dû à la Compagnie. Comment se fait-il que les colons se plaignent que la moitié des profits forme une allocation trop modeste? Ces gens-là ressemblent aux Israélites toujours proférant des plaintes, et la Compagnie entend que ces *ingrats* aient honte de leurs murmures. On a demandé aux points les plus reculés de l'Europe leurs plus riches productions *pour en doter cette pauvre île*. Ceux qui sont bons et mo-

pièces diplomatiques, que nous avons exposées sommairement dans ce travail, sont en quelque sorte le canevas — si on n'aime mieux — le type grossièrement ébauché des institutions libérales que l'Angleterre a la gloire d'avoir enfantées. La race anglo-saxonne se reflète au-delà des mers dans le *self governement*. Cette forme gouvernementale n'est pas pour elle un besoin factice ou de luxe fallacieux, comme dans certains pays de nos jours, mais une nécessité qui s'impose à son tempérament national. Il est vrai que deux siècles et demi de labeur constitutionel et révolutionnaire ont à peine suffi pour imprimer à ces conceptions politiques le sceau de la perfection relative; mais en présence du militarisme envahissant, qui menace de rejeter l'Europe dans les coupe-gorges de la barbarie, par de savantes combinaisons de dix jours, que ne peut-on dire sans crainte et sans arrière-pensées :

Tantae molis erat liberam condere gentem!

Que les amis de la versification latine nous pardonnent cette substitution de mot; car si cela continue, de par les fusils à aiguille, il n'y aura plus d'autres licences que celles de la prosodie. *Sunt lacrymae rerum!....*

(1) The Company of adventurers of Providence Island to the Governor and Council, *Colonial Entry Book*, vol. IV, pp. 25-36, cité dans *State Papers*, p. 149.

destes méritent des encouragements. Les coupables seront punis, et s'ils reviennent dans la patrie, la honte et le déshonneur les marqueront de leurs stigmates. Le capitaine Elfrith est digne de blâme. C'est à sa précipitation qu'on doit les désastres arrivés dans ses derniers voyages. Désormais on ne posera aucun acte d'hostilité sans ordre spécial, et si l'on projette une expédition, que ce soit du consentement du gouverneur et du conseil. Celui-ci n'a nulle envie de dépouiller qui que ce soit de sa demeure. Des bails seront accordés à ceux qui en désirent. Que ceux qui contribuent au progrès des travaux publics, se rassurent : ils seront récompensés; toutefois, dans le moment, il est impossible d'envoyer trois ou cinq cents hommes; mais les colons peuvent compter sur un renfort prochain. Qu'on redouble d'effort aux fortifications. Moitié des profits garantie à ceux qui ont coupé le bois de fustock. A l'avenir on n'en coupera plus : ce produit rapporte trop peu. La Compagnie tient à entrer pour moitié dans les profits. Comment trouve-t-on cela exorbitant? Mais cela se pratique aussi dans d'autres plantations, où le tabac, donnant de si beaux revenus, est l'objet presque exclusif de la culture. Il est regrettable que John Dikes, le défunt député-gouverneur, ait, par sa négligence, causé la *maladie* des produits antérieurs. Si le dernier approvisionnement donne lieu à des plaintes, qu'on le prouve. Les planteurs auront la liberté de se pourvoir eux-mêmes des denrées nécessaires. Mais il faudra bien qu'on prouve l'insuffisance des derniers approvisionnements. Le tabac et les approvisionnements seront l'objet de réglements. On n'inflige point de blâme aux hommes qui cherchent à s'allier à des familles, mais on ne saurait louer ceux qui abandonnent les planteurs à leur sort, les laissant s'arranger comme ils peuvent. Il sera alloué deux acres par tête. Contrairement aux avis précédents, on dit maintenant que l'île est dans un grand état

de faiblesse. Cela est surprenant, d'autant plus qu'on a laissé partir le canonnier. On va expédier dix pièces d'artillerie. Les renforts seront ultérieurement déterminés. Qu'on suive bien les instructions concernant le montage des canons et les fortifications, la sécurité de l'île en dépend. Quel motif y a-t-il de s'alarmer? Renvoyer par le plus prochain navire toute personne murmurant contre les conditions qui lui ont été faites. On ne s'explique pas le désir désordonné de certains planteurs de revenir au pays. La Compagnie ne veut détenir personne comme prisonnier. La conduite du capitaine Bell mérite des éloges. Ed. Williams sera embarqué sur le prochain navire, à cause de ses forfaits et de son impiété. Les serviteurs doivent être traités avec douceur. On recommande aux bons soins du ministre Rous, Ralph Walcott, neveu de lord Brooke (2).

(1) Robert Greville ou lord Brooke et lord Warwick ont été beaucoup mêlés aux entreprises transatlantiques de ce temps. Dans le *Colonial Entry Book*, vol. III, pp. 4, 5, cité dans les *Col. Pap.*, p. 122, il y a le compte-rendu d'une séance de la *Company of Aventurers for Providence Island*. Comme il est intéressant de savoir quelles conditions on faisait alors aux émigrants, nous allons faire connaître cette pièce :

« Lord Brooke et lord Warwick, dit la pièce en question, s'engagent à fournir les armes et les munitions nécessaires à la Compagnie. Tout aventurier pourra employer autant d'hommes et de garçons qu'il s'en présentera pour le service de la Compagnie. Mais qu'on en indique le nombre au délégué de la Compagnie, afin qu'il prenne les mesures pour l'embarquement de ces émigrants, fixé au 10 juin 1630. La première catégorie de ces derniers, les laboureurs, auront droit à la moitié des profits; l'autre est réservée aux aventuriers (*entrepreneurs*). La seconde classe, *les artisans*, partageront également la moitié des bénéfices avec la Compagnie, ou bien il leur sera alloué avec la nourriture cinq livres de gages par an. Quant à la troisième division, les apprentis, ils recevront, pendant tout leur apprentissage, la nourriture et les habillements nécessaires. Ils devront être âgés de plus de quatorze ans et s'engager pour un certain terme. Une bonne récompense sera donnée à celui qui *témoignera de facultés particulières*. Les laboureurs et les artisans, en retour de la latitude qui leur est laissée de prendre de ces apprentis, seront tenus de se fournir des outils et vêtements dont ils auraient besoin, dans les magasins de la compagnie.

On a bien fait de traiter avec les Hollandais pour la récolte de la première année. *Qu'on s'initie* à l'industrie des charpentiers de cette nation. A l'égard des peines contre les assassins, les meneurs et d'autres délinquants, on se conformera aux instructions. Il en est de même pour l'usage des liqueurs. La Compagnie désire qu'on se livre à la culture du *silkgrass* et d'en expédier en Angleterre. La colonie doit cultiver avec soin la canne à sucre; il faut se procurer des mûriers, des abeilles et des fruits de la meilleure qualité. On applaudit à l'idée de s'attacher des enfants indiens; si des hommes libres s'en occupent, et les initient par leur conversation aux idées de religion, il est à espérer qu'on les gagnera à la foi chrétienne. Les vaisseaux, à leur approche des côtes, doivent être surveillés, et le commerce sera assujetti à des règles. Les commis aux approvisionnements sont rappelés à leurs devoirs. M. *Fould* est relevé de sa charge de shériff, qui sera donnée à un autre. Charles Wettenhall est proclamé *marshall*. Les gages du canonnier Waymouth sont portés à quarante livres; alloués pour un an seulement, ils ne seront pas continués. Une clause secrète complétera le serment des conseillers. Des terres seront ensemencées au bénéfice de ceux qui viendront prendre part aux travaux publics. Il y aura prochainement un transport considérable d'hommes et de femmes. Dans le nombre se trouvera une sage-femme. Aux premiers vingt colons il sera réservé vingt pièces de terre, contenant, chacune, vingt-cinq acres (1). H. Halbead, Sam. Rishworth et Ed. Gates prêteront serment au conseil. On rédigera un réglement sur la préséance. La Compagnie enverra trois ministres de l'Évangile : Mr. Rous, lecteur,

(1) L'*acre* est une superficie ayant quatre mille huit cent cinquante *yards* carrés. Le *yard* est une mesure de longueur qui a trois pieds anglais, ou 914 millimètres de notre système métrique; dès lors il devient facile de ramener l'unité agraire britannique à l'are ou à l'hectare.

Mr. Sherhard, ministre de New-Westminster, et Mr. Ditloff. On aura recours à eux pour les consulter dans les affaires de grande importance. Des récompenses seront décernées à ceux qui continueront à séjourner dans l'île. Le gouverneur et le conseil sont invités à édifier les colons par leur piété, l'éclat de leurs vertus et leur esprit de conciliation. Nul ne pourra compter sur l'impunité. La Compagnie fait un envoi de graines de *Palma Christi;* à cet égard elle fait quelques observations d'agronomie : une acre ensemencée portera trois cents plants; la croissance de l'arbrisseau est de huit pieds par trois mois, et à ce degré d'élevation, il produit assez de graines pour faire trois gallons (1) d'huile. Le prochain approvisionnement ne se fera pas attendre. » Cette pièce excite la curiosité à plus d'un titre; elle témoigne de l'anxiété fiévreuse du spéculateur et de ce génie colonisateur qui distingue la race saxonne et la fait descendre aux moindres détails pratiques.

La *Company of Providence Islands* expédie, sous la même date, une lettre au gouverneur seul, le capitaine Ph. Bell. Elle lui recommande en particulier la propagation de la foi parmi les Indiens et l'autorise à ouvrir les lettres adressées par les planteurs à la métropole, toutes les fois que *le gouverneur supposerait que ce procédé pût tourner à la satisfaction de la Compagnie.* Dans les autres cas, les colons seront libres de correspondre comme ils l'entendront. Il faut avouer, on serait libre à moins (2)! Dans une autre lettre de la même époque, adressée au même, on ne

(1) Le *gallon* est une mesure de capacité usitée en Angleterre et qui équivaut environ à quatre litres et demi.

(2) *Col Pap.*, p. 149. Elle est datée du 10 mai 1632. Les termes dont se sert la Compagnie sont trop naïvement délicieux pour ne pas être cités textuellement : « Planters to have free liberty to send letters without being opened *unless* in that particular cases *wherein your reasons so to do may give us good content.* »

rencontre rien de saillant (1). Mais une dépêche envoyée par la Compagnie au capitaine Daniel Elfrith entre dans des détails qui offrent plus d'intérêt. La Société condamne la trop grande liberté à l'égard du Mulletto (*as you call him*) dont il a usé, en l'entretenant dans l'île contre *l'avis du conseil*. Elle n'approuve pas non plus la capture de la frégate espagnole (2); mais vu les services qu'Elfrith a rendus à la Compagnie, on veut bien passer l'éponge sur toutes ses erreurs. La vingtième partie du tabac en réserve sera partagée entre lui et le capitaine Axe. Ce n'est pas la faute de la Compagnie si les renforts n'arrivent pas. Qu'il voue une attention toute spéciale à la culture de plantes de premier choix, et qu'il ne se relâche pas de son zèle à propager la foi parmi les Indiens. Quant à son projet de découvrir les bancs au vent de l'île, on y applaudit sans réserve. Le 15 mai 1632, le capitaine Ph. Bell reçoit une nouvelle dépêche. Elle entre dans les détails d'un ordre moral ou religieux. Il est venu aux oreilles de la Compagnie que quelques habitants de *Providence Island* ont fait une commande de cartes, de dés et de trictrac. Tous ces jeux devront être livrés aux flammes ou du moins être renvoyés, et il faudra en défendre l'usage sous des peines sévères. Toutefois, la Compagnie ne veut pas prohiber les *récréations légales,* telles que les échecs, la chasse, etc. On verra que la Compagnie ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Le 30 juillet 1634, le gouverneur de *Providence Island* reçoit une nouvelle dépêche. Il y est recommandé expressément à Ph. Bell d'inspecter tous les mois les plantations de l'île et de supprimer les subsides en denrées à tous ceux qui ne justifieraient pas de leur application au travail, afin que cette parole de l'Évangile se réalise : « Ceux qui ne

(1) Il y s'agit principalement des approvisionnements et d'une distinction spécieuse entre les lettres du gouverneur et celles du conseil. *Col. Pap.*, p. 149.

(2) *Ibidem*, p. 150.

veulent pas travailler ne doivent pas non plus manger. »
La proclamation qu'il a faite, prohibant les danses entre les deux sexes et d'autres frivolités, a été fortement approuvée. Les ministres sont tenus de renforcer son autorité à cet égard (1). A ce propos il est assez curieux d'exposer les charges qu'on fait peser sur un ministre, Mr. Rous (2). On l'accuse d'être au-dessous de sa position, d'être tout-à-fait insuffisant. Il ne sait pas improviser de prières; il bat ses administrés comme s'il était à la caserne. En un mot, sa personne se prête mieux au buffle du routier qu'à la robe de prêtre. Le tableau n'est pas achevé. Mr. Ditloff, autre ministre, accuse Mr. Rous de lui avoir appris certains airs qu'on appelle *catches* (*chansonnettes*), et l'ingénieux Mr. Ditloff donne une définition dont je m'efforcerais de rendre le côté humoristique : le sens de ce mot, dit-il, n'implique pas des sujets propres à émotionner des rossignols ou d'autres créatures analogues. Mr. Rous a trouvé dans Mr. Ditloff un interprète à cheval sur la théorie esthétique (3).

(1) *Col. Pap.*, p. 187.

(2) Master Rous paraît avoir plus d'un point de contact avec le capucin de Schiller dans le *Camp de Wallenstein;* seulement le personnage de Schiller n'a garde de battre les Croates et les Wallons. En revanche, il dit les choses avec un accent qui le rend l'émule de Mr Rous.

(3) *Colonial Papers*, p. 181.

VII.

Sommaire : Lord Carlisle et Montgomery. — Nouvelle preuve que l'Angleterre est le siége de l'intérêt bien entendu. — *Sic vos non vobis.* — Capitaux et travail pour les Nababs antieipés. — Prétentions de Mr Courteen ou Courten à la possession des îles de Barbados. — La famille Courten d'origine belge. — His Highness en séanee du conseil, le 6 mai 1656. — Somer's Island. — Le capitaine Jean Ire de Lubeek. — Les négriers. — Un axiome digne d'illustrer la ease de l'Onele Tom. — Le redoutable problème de l'émaneipation des noirs. — Une part proportionnelle. — Anglais vendus comme esclaves. — Caractère de l'époque de Charles II. — Un conseil qui n'a pas en vue l'abolition de la traite.

L'*île de Barbudos* (1) ouvre le théâtre aux prétentions et aux rivalités des comtes de Carlisle et Montgomery, de lord Marlborough et de sir William Courteen. D'abord la première concession, celle qui est accordée à James comte de Carlisle, porte la date du 2 juillet de l'année 1627 et embrasse les *Caraïbes* (2), savoir : Saint-Christophe, Gre-

(1) Le nom moderne de eette île est *la Barbade.* C'est une des Antilles située par 62° long. O, 13° lat. N. On rencontre ce nom sous les formes les plus variées : Barbudos, Barboude, Barbuda, Barbouthes, Los Barbados et Barbadoes, île des Barbades. La population de l'île est de 116,000 habitants, disséminés sur une superfieie de vingt-sept mille heetares. Bridgetown en est la ville prineipale. L'île fut découverte et possédée d'abord par les Portugais, eomme l'indique suffisamment la désinence de son nom primitif. Elle appartient depuis 1624 à l'Angleterre, qui en retire un produit annuel de trente à trente-six millions. Les anciens géographes, entre autres Bruzen de la Martinière, prétendent qu'il y a une rivière que les habitants nomment *Tuigh*, dont l'eau est *couverte d'une liqueur qui brûle comme de l'huile et dont on se sert communément pour les lampes.* Bridgetown, la eapitale de la Barbade, est située au fond de la belle et vaste baie de Carlisle.

(2) Les Anglais disent *Caribbees.* On donne quelquefois la dénomination de Caraïbes aux Petites Antilles ou Iles du Vent. Souvent on l'applique à tout l'archipel des Antilles. Le nom de eette chaîne d'îles lui vient de ses premiers habitants, qui allaient entièrement nus et ne montraient quelque industrie que dans la fabrieation de paniers, de nattes, d'ares et de flèches. Ils eroyaient à deux principes, le bien et le mal, à l'immortalité de l'âme; et, quand un des leurs mourait, ils ensevelissaient avec lui ses femmes et ses esclaves pour

nade (1), Saint-Vincent, Sainte-Lucie (2), *Barbados,* Mittalanéa, la Dominique (3), Marie-Galante (4), la Désirade (5), les Saintes (6), Guadeloupe, Antigua, Montserrat, Redendo, la Barbude, Nevis (7), Statia (8) [Saint-Eustache?], Saint-Barthélemy (9), Saint-Martin, Anguilla (10), Sombrero (11), Aneguada (12), et d'autres, destinées à former une puissante colonie sous la dénomination « les Carlisle » (13). Le roi se réserve une rente annuelle de cent livres, et un cheval blanc à fournir lorsque lui ou ses successeurs feront un voyage sur ces plages lointaines (14). Mais le 20 février 1628, Charles Ier octroie à lord Chamberlain (15), à cette date lord Montgomery, un certain nombre d'îles situées entre les 8° et 13° de lat. N., et parmi lesquelles on rencontre *Barbudos,*

l'accompagner dans l'autre monde. Ils étaient polygames et leur haute stature indiquait une race du Nord. — Puisque nous sommes au chapitre des Antilles, rappelons que Christophe Colomb les appelle *Indes Occidentales*, dans la supposition qu'elles appartenaient au continent de l'Inde.

(1) La Grenade fut découverte par Christophe Colomb en 1498. Les Espagnols n'y formèrent aucun établissement.

(2) Sainte-Lucie, au nord de l'île de Saint-Vincent. Elle a environ quatorze lieues et demie de long sur sept et demie de large.

(3) La Dominique, découverte par Christophe Colomb le 3 novembre 1493.

(4) A huit lieues de la Guadeloupe, dont elle dépend. Le climat y est insalubre.

(5) La Désirade est la première des Antilles que Colomb découvrit à son second voyage, le 3 novembre 1493.

(6) Groupe des Antilles que Colomb appela *los Santos.*

(7) Nevis, séparée de Saint-Chrisophe par un canal étroit.

(8) Saint-Eustache n'a environ que trois lieues carrées et demie, et appartient aux Hollandais.

(9) Saint-Barthélémy a environ six lieues de circuit. Elle appartient à la Suède.

(10) Anguilla est la plus septentrionale des îles du Vent.

(11) Sombrero ressemble, quant à la forme, à un chapeau, nom que les Anglais lui ont donné. Ce n'est qu'un rocher inhabité.

(12) *Ou* Anegada, l'une du groupe des Vierges. Elle est stérile et déserte.

(13) Ce nom n'a pas prévalu.

(14) *Colonial Entry Book*, vol. V, pp. 1-12, dans *Col. Pap.*, p. 86.

(15) *Colonial Papers*, p. 88.

Tabago (1), *Trinité* (2), y compris les îlots dans un rayon de dix lieues. A cette concession sont attachés les droits et immunités de la couronne, sous la réserve d'offrir au roi ou à ses successeurs un lingot d'or, du poids d'une livre, à leur prochain voyage dans ces contrées. Ces concessions amenèrent des brouilles ou plutôt des difficultés. Elles eurent pour premier effet de forcer le roi d'écrire au capitaine Wolverton, gouverneur de *Barbadoes*. La missive royale est datée du 3 février 1629. Elle constate que des difficultés ont surgi tout récemment entre lord Carlisle et Montgomery. Elles se rapportent à la possession des îles Barbadoes, situées entre les 10° et 20° de lat. N. Lord Carlisle a justifié amplement de la concession à lui faite de ces îles, antérieurement à l'octroi que Montgomery prétend lui avoir été accordé. En conséquence, Wolverton aura soin de veiller à ce que le capitaine Powell et les personnes se rendant dans ces parages sous la protection de ce dernier, se conforment à l'administration de Carlisle et s'acquittent des droits et impôts prévus et stipulés dans les lettres patentes de ce dernier (3).

L'opinion du roi n'a pas aplani le différend. Le 18 avril 1629, lord Keeper Coventry fait rapport à Charles Ier sur les contestations entre les lords Carlisle et Montgomery. Celles-ci roulent sur une île appelée *Barbados*, alias *Barbudos*, réclamée par les deux rivaux en vertu de lettres patentes délivrées par le roi. Quant à la première question : cette île forme-t-elle partie des Caraïbes ? il ne paraît pas, s'il faut s'en rapporter à des marins expérimentés, tels que sir Th. Button et John Watt. En ce qui concerne l'autre difficulté, savoir : si cette île devait être comprise

(1) Tabago a été découvert par Colomb en 1498; mais les Espagnols n'y formèrent jamais d'établissement.

(2) La Trinité, également découverte par Colomb en 1498. Les Espagnols s'y établirent en 1532, mais elle leur fut enlevée par les Anglais en 1595.

(3) *Colonial Papers*, p. 96.

dans les lettres patentes de lord Carlisle? le rapporteur le pense, et croit que les prétentions du noble lord sont fondées : *Sic vos non vobis!*

Écoutons les déductions de Henri comte de Marlborough. Nous aurons une nouvelle preuve que l'Angleterre est le siége « de l'intérêt *bien entendu.* » Cette pièce date de 1636 (1). Le père du noble lord, à l'époque où il était lord Grand-Trésorier, avait dirigé toute son attention sur les Caraïbes. Il céda ses droits au comte de Carlisle, moyennant une rente annuelle de trois cents livres, à charge de Saint-Christophe, de Nevis et Montserrat. Cette rente fut payée à son père et plus tard renouvelée en faveur du fils. Or, de grands revenus ont été tirés de ces contrées, mais il y a des arriérés. Huit annuités n'ont pas encore été payées. Par quelle voie en opérer le recouvrement? Cela lui paraît difficile. On dit que ces îles ne ressortissent point aux Cours du roi. Il ne reste d'autre ressource que de porter l'affaire devant le Conseil privé et de donner ordre à ce que toutes les *parties intéressées* lui donnent satisfaction. Par ce document, Marlborough reconnaît implicitement la valeur des réclamations de Carlisle, mais nous fournit la preuve que les marins, colons, émigrants, navigateurs de cette époque, mettaient en commun tous leurs capitaux de misères, d'angoisses, de génie et de travail pour aller au-delà des mers grossir les trésors de Nababs anticipés.

Voici venir un autre prétendant. Il se dévoile dans les dépositions faites par Art. Annesby devant le *Comité pour l'Amérique.* Ces dépositions se rattachent aux titres que Mr. Courteen fait valoir à la possession des îles de Barbados. Les prétentions de Courteen sont comparables à la voracité des aligators. Il réclame tout, c'est plus vîte fait. Il a jeté son grapin sur toute l'île, mais particulièrement

(1) *Colonial Papers*, p. 242.

sur la plantation dite *Indian bridge,* la plantation Indienne, située à la partie orientale de l'île et la plantation Powell. Il appuie ses prétentions sur les preuves et arguments qui suivent :

Il a découvert l'île en 1626 et y a laissé une population de cinquante personnes. Le capitaine Hen. Powell y aborda en février 1627, bâtit le fort Sir W. Courteen et y laisse également quarante personnes. Le capitaine John Powell a construit le fort *Plantation.* Il en jouit jusqu'en 1628, où Wolverton prit par surprise le fort et ses défenseurs. L'année suivante, sir W. Courteen fit partir quatre-vingts hommes et des armes à bord du vaisseau *Peter and John.* Le fort fut repris au nom du comte de Pembroke, qui avait une concession pour le compte de sir W. Courteen (1). Le capitaine John Powell y resta comme commandant. Six mois après, lord Carlisle expédia un autre petit bâtiment; le siége du gouvernement fut établi à Saint-Kitts, et depuis ce

(1) Vers 1568, un certain Guillaume Courten, originaire, paraît-il, de Menin, se réfugia à Londres pour échapper aux persécutions du duc d'Albe. D'après la *New Biog. de Rose*, le chef de cette famille aurait exercé le métier de tailleur dans sa ville natale. En Angleterre, il se fit fabricant de chapeaux. Il s'enrichit à cette industrie. Plus tard, il se livra au commerce des laines et des soies, de sorte que la maison Courten, en 1631, avait réalisé des bénéfices s'élevant à la somme de 150,000 liv. st. A cette époque les Courten pouvaient se considérer comme les Fugger de l'Angleterre. Guillaume Courten, qui nous occupe, descendant du réfugié de Menin, fut assez riche pour avancer à Jacques Ier et à Charles Ier 200,000 liv. st. La jalousie de Carlisle et la rivalité des Hollandais, jointes à la perte de deux vaisseaux, achevèrent de consommer sa ruine. Il mourut dans l'indigence.

Le dernier descendant mâle de cette famille belge, est mort en 1702. Il portait comme ses ancêtres le nom de Guillaume Courten. Le *British Museum* possède la collection de ses objets d'art.

Pour en revenir à Guillaume Courten, les *State Papers*, *Domestic*, en font plusieurs fois mention et notamment *Charles Ier* (1625-1626), pp. 79, 399 et 407; puis 206 où il adresse une pétition au roi d'Angleterre pour avoir licence de faire des découvertes dans la *Terra Australis.* — *Ibidem* (1629-1631), p. 536. — *Ibidem* (1631-1633), pp. 197, 198, où est mentionné le naufrage de ses vaisseaux venant de Malaga; même vol., p. 515.

temps l'île a relevé de lord Carlisle. A ce document est joint un mémoire par Nicholas, qui affirme qu'en effet les Caraïbes ont été peuplées par sir Th. Warner, bien longtemps avant que lord Carlisle y ait eu le moindre intérêt. Cela résulte d'une commission qui nomme Warner lieutenant du roi.

Sur Antigoa (1), Saint-Christophe et d'autres îles des Caraïbes, on rencontre dans les *State Papers* des particularités très-intéressantes. Pendant l'interrègne, Christophe Kaynell, gouverneur d'Antigoa, fait le tableau des ressources de l'île. En avril 1656, il soumet au gouvernement des propositions pour la préserver de la ruine et de la destruction. Ce qui ferait croire que Cromwell n'attachait pas autant d'importance à ces îles que ses habitants l'auraient désiré, c'est que Kaynell s'est donné mille peines pour intéresser le gouvernemant à la situation de l'île. Il affirme que celle-ci est dans de meilleures conditions que *Barbados*. De tous côtés, il y a des ports sûrs et spacieux. Le climat est salubre; le sol ne le cède en rien au meilleur des Caraïbes. Il produit en abondance du tabac, du sucre, de l'indigo et du coton. Le salpètre y est en très-grande quantité; les poissons et les volailles sont innombrables, ainsi que les bestiaux. Beaucoup de plantations ont été désertées par la défection du colonel Henry Asthon, et le commerce a été entravé pendant la guerre avec la Hollande. Les approvisionnements ont manqué par suite des mesures prohibitives contre les étrangers. Il ne vient plus d'ouvriers de l'Angleterre, tandis que le nombre des hommes armés va croissant. Enfin, si dans le plus bref délai on ne remédie au mal, l'île se précipitera de ruine en ruine, et si elle

(1) Antigoa ou Antigua, une des Antilles, située par les 17° 4' de lat. N. et les 64° 15' de long. O. La capitale de l'île est Saint-Jean. Découverte par Christophe Colomb, les Anglais s'y établirent pour la première fois en 1632.

tombe aux mains d'un ennemi de la Grande-Bretagne, il y va de la perte de toutes les plantations anglaises dans ces climats.

Le 16 avril 1656, les propositions qui précèdent furent soumises à un rigoureux examen. On convint que les armes, les munitions, les vêtements et tous autres objets en charge pour ces îles seraient exempts de droits pendant cinq ans; que des prisonniers anglais seraient envoyés pour servir de domestiques, ou bien des Écossais ou des Irlandais; que les planteurs seraient encouragés et les étrangers, principalement les *Norweeses,* admis à trafiquer librement avec l'île.

En séance du Conseil du 6 mai 1656, *His Highness* fit connaître le rapport du *Comité du commerce.* Il était à peu de choses près de la même teneur. De plus, le Comité fut d'avis de faciliter aux protestants, à quelque nation qu'ils appartinssent, les moyens de vivre dans Antigoa (1).

Nous avons dit que le Protecteur n'avait eu guère de sympathie pour cette île. Apparemment, il ne tenait pas à la conserver. On n'en saurait presque pas douter après la lecture des débats qui ont eu lieu au sein du Conseil d'État, le 13 novembre 1656 (2). Voici, comme nous dirions, le compte-rendu de cette séance :

Le rapport sur les *Somers Islands* (3) et une pétition au

(1) *Colonial Papers*, p. 440.

(2) *Ordre of the Council of State; Ibid.*, p. 450.

(3) Une lettre de Chamberlain à Carleton donne une explication curieuse et inédite sur le nom de l'archipel des Bermudes. Elle est de nature à satisfaire à la fois ceux qui les ont appelées *Aestivae Insulae* et les plus rigoureux investigateurs de la science géographique.

« On est sur le point, dit-il, de créer une compagnie supplémentaire pour l'exploitation des Bermudes. Ces îles ont changé deux fois de nom. D'abord elles ont été appelées *Virginiola*, et ensuite on s'est déterminé à les nommer *Somers Island*, à cause de son atmosphère *constamment tempérée,* et en souvenir de *Georges Somers*, qui y est décédé. » (Extrait de la *Domest. Corresp. Jac. I*, vol. LXVIII, nº 62, p. 121, et dans *Col. Pap.*, p. 12).

D'après ce document, Bruzen de la Martinière commet une erreur lorsqu'il

gouverneur de la Compagnie ont été renvoyés au général Disbrowe, au colonel Jones, à lord Strickland, à lord Lambert, au Lord Député de l'Irlande, au *colonel Sydenham*, chargés tous, ou bien deux seulement, de donner leur avis sur ces pièces. Une lettre signée de John Poyntz est prise en considération toute particulière; elle exprime les tendances de plusieurs personnes *à émigrer de Navis* et d'autres places de l'Amérique *pour la Jamaïque*. On discute également sur la meilleure voie à suivre pour opérer le transport à la Jamaïque *des personnes habitant Nevis, Saint-Christophe* et la Nouvelle-Angleterre. Une pétition de Nicolas Blake (1), demandant licence pour transporter trente chevaux à Barbados, a été renvoyée au comité. Au reste, cet état de choses n'avait point rebuté l'énergie du gouverneur d'Antigoa,

dit, t. Ier, p. 192 : « Quelques personnes qui ne savaient pas apparemment que Summer en anglais veut dire l'été, ont fait une bévue ridicule et par une plaisante traduction ont nommé ces îles *Aestivae Insulae*, en français les *Iles d'été*. » Le géographe de Sa Majeste Catholique Philippe V ne cultivait *apparemment* pas le calembour, comme Chamberlain, ou bien il n'appréciait pas à sa juste valeur le génie humoristique de l'Anglais. Il y avait de quoi contenter tout le monde, et la bévue n'état déjà pas si ridicule. Toutefois, dans les archives anglaises, le nom du naufragé des Bermudes se présente constamment sous la forme de *Somers*, à tous les cas; ce qui justifie entièrement l'orthographe anglaise de cette dénomination et ôte un peu de son prix à la pointe du géographe, après tout, passablement vulgaire.

Les Bermudes forment un groupe d'îles ou d'îlots d'environ trois cents, situé à l'E. de la côte de la Caroline du Sud. Le gouverneur réside actuellement au chef-lieu, qui est Hamilton, dans l'île de Bermude. Point militaire de ravitaillement, l'archipel en question est devenu aujourd'hui une des possessions les plus importantes de l'Angleterre. A Saint-Georges, autrefois chef-lieu de tout le groupe, existent maintenant les pontons de dépôt des condamnés à la déportation en Australie.

Les Bermudes ont été découvertes par l'Espagnol Jean Bermudas, en 1522. L'Anglais Georges Somers fit naufrage sur leurs côtes. Il rendit compte de ce naufrage dans une lettre pleine d'intérêt adressée de James-Town, le 11 juin 1609, à Salisbury. Il mourut le 9 novembre 1611. V. *Col. Pap.*, pp. 9, 10.

(1) Il ne faut pas confondre ce N. Blake avec Robert Blake, le redoutable adversaire de Tromp, le même Blake qui contribua beaucoup à élever la marine anglaise au rang qu'elle occupe actuellement.

car le 23 juillet 1656, sur de nouvelles propositions de Kaynell, il avait été arrêté que des armes et des munitions seraient prises dans les arsenaux publics pour la défense de l'île, et que des marchands écossais, au nombre de trois cents, y seraient transportés, mais à leurs risques et périls (1).

L'île Saint-Christophe occupe aussi une place honorable dans les *State Papers*. Ils renferment, entre autres, le document qui expose la découverte de cette île par Th. Warner. Une commission a été chargée, paraît-il, de rédiger cette pièce; elle porte la date du 13 septembre 1625 (2). Ensuite on heurte aux éternelles contestations entre Français et Anglais. De Pendennis Castle (3), le 5 novembre 1629, sir W. Killigrew écrit au secrétaire Dorchester (4) que deux vaisseaux hollandais viennent d'entrer au port de Falmouth. Ces navires ont recueilli en mer vingt-quatre planteurs anglais en détresse, venant de Saint-Christophe. On raconte, dit Killigrew, qu'une flotte espagnole de trente vaisseaux a attaqué Nevis et Saint-Christophe. Neuf vaisseaux anglais lui ont livré bataille. L'action, très-meurtrière, a duré un jour et demi; elle tourna à l'avantage du grand nombre. Les Espagnols victorieux s'emparèrent de Nevis et de Saint-Christophe; toutes les habitations devinrent la proie des flammes. Environ quatre cents Anglais prirent la fuite dans les montagnes, où les Indiens vinrent à leur secours. D'un autre côté, le 15 août 1629, Ed. Nicholas (5), s'adressant également au secrétaire Dorchester, avait affirmé qu'il tenait de la part de capitaines français que dix vaisseaux avec douze cents hommes de débarquement sont prêts dans les ports de

(1) *Colonial Papers*, p. 446.

(2) *Ibidem*, p. 75.

(3) Château fort dans le comté de Cornouailles, au S.-E. de Falmouth, qu'il défend.

(4) *Colonial Papers*, p. 102.

France à appareiller vers Saint-Christophe. Dans l'opinion de ce correspondant il est néanmoins douteux qu'ils puissent se rendre maîtres de ces côtes (1). Le maire de Plymouth fournit à son tour des détails sur cette affaire. Dans sa lettre en date du 29 juillet 1630, ce magistrat assure que le *David*, de Lubeck (2), capitaine Jean Ire, est revenu des Indes Occidentales avec trois cents Anglais, faits prisonniers à Saint-Christophe par Don Frederico de Toledo. Jean Ire avait reçu l'ordre de les débarquer au premier port où il relâcherait pour le besoin de ses affaires. A cet effet, Don Frederico lui avait remis une lettre pour le commissaire maritime. Pierre Starky, de Cork, est un peu plus explicite. Les déclarations forment matière d'une annexe. Trente-huit galères, dit-il, ont pris Saint-Christophe le 7 sept. 1629. Environ sept cents personnes, hommes forts et adolescents, ont été transportés à Carthagène, où ils sont arrivés le 18 octobre. A la Havane, les Anglais, réduits à se rendre, furent embarqués sur différents vaisseaux espagnols. Le *David*, de Lubeck, en prit trois cents; le reste fut accueilli par une barque de Hambourg. Le 22 juin, le général espagnol offrit aux prisonniers de leur distribuer des vêtements, à condition d'aller en Espagne; mais comme ils avaient pris le parti irrévocable de retourner en Angleterre, ils n'en purent obtenir aucun secours. Le 4 juillet, les deux vaisseaux hanséatiques quittèrent la flotte espagnole, entre les 33e et 34e degrés, et le 22, le navire de Lubeck vint mouiller à Plymouth; il avait perdu de vue le bâtiment hambourgeois une semaine avant cette date.

Dans les archives anglaises, les faits se multiplient à l'infini. Ils affectent les nuances les plus variées. Ainsi on y rencontre des descriptions passablement exactes sur les

(1) Extrait des *Domestic Corresp. Car. I*, vol. CLI, nº 20, et *Col. Pap.*, p. 38, et *ibid.*, p. 102.

(2) *Colonial Papers*, p. 118.

Indiens, des observations ethnographiques sur les peuplades sauvages et les détails sur leurs relations avec les Anglais. Les nègres, ces grands souffre-douleurs de la vieille Angleterre, y ont laissé le bilan navrant de leurs misères; on recule épouvanté devant les doctrines de ces négriers avides qui font trafic de chair humaine. Dans une instruction adressée par la *Compagnie de la Providence* au capitaine Bell, on lit cet axiome, digne d'illustrer la case de l'*Oncle Tom :* « La Compagnie condamne la conduite de Mr. Rish-
» worth à l'égard des nègres en fuite comme irrégulière.
» Il s'est pénétré, paraît-il, de cette opinion sans fondement,
» savoir : *que les chrétiens ne seraient pas légalement au-*
» *torisés à garder ces personnes en esclavage pendant*
» *qu'elles sont encore étrangères au christianisme.* » Ces paroles brutales ont été écrites le 20 avril 1635, dans la cité puritaine de Londres (1). Quand l'homme veut étouffer les cris de la nature dans l'intérêt d'une sensualité rapace, il est partout au même niveau de cruauté. A Genève, à Londres, à Madrid, les passions violentes foulent dans la boue l'humanité sans défense. Deux cent vingt-cinq ans se sont écoulés depuis cette époque. Des mœurs plus douces ont remplacé la rudesse du XVIIe siècle et, toutefois, pour obtenir des faibles avantages à une classe déshéritée, tout un continent, pour ainsi dire, s'est noyé dans des flots de sang. La redoutable question de l'émancipation des noirs, qui a suscité tant de batailles gigantesques, et qui n'est pas encore à sa solution définitive, se pose lugubre, déjà à l'origine des colonies européennes au Nouveau-Monde. Dès le premier abord elle saisit aux entrailles l'humanité, non pour provoquer des sympathies, mais pour

(1) *Col. Pap.*, p. 202 : « .... arising (*sc. Mr. Rishworth's behaviour*) as it seems, from a groundless opinion that Christians may not lawfully keep such persons in a state of servitude, during their strangeness from Christianity. »

la bafouer ou la ravaler. Plus haut nous avons vu l'infâme principe servir de lugubre fanal au trafic des nègres, à l'acquisition et à la vente de ces infortunés.

Laissons maintenant parler les *Colonial Papers* et nous montrer l'application qu'on en a faite. Cet épisode n'est pas, croyons-nous, étranger aux affaires des colonies. Le 1er juillet 1633, la Compagnie *of Providence Island* expédie des instructions à J. Collins, patron du *Faucon d'or;* elle lui enjoint d'avoir à s'abstenir rigoureusement de tout commerce avec les Indiens (1). Une profonde combinaison motivait probablement cette ligne de conduite. Une année plus tard, il reçoit d'autres ordres. Il était alors pilote et commandant du *Long Robert de Londres.* La compagnie, après de longs ambages, qui sont le secret des spéculateurs, lui commande de prendre à bord quelques nègres achetés pour son compte, et si les habitants (il s'agit des nègres de l'*Association*) *sont résolus* (ce *résolu* est joli !) à quitter l'île, de les embarquer avec six pièces de canon pour la Providence (2). Gilles Mersh, au service de la *Compagnie pour les Bermudes,* est accusé de plusieurs délits, entre autres d'avoir spéculé sur le prix des nègres à son propre profit. Ce Mersh n'était que le suppôt de marchands d'esclaves (3). En effet, il reparaît le 24 juillet 1637 avec un bill d'indemnité. Une minute au *comité de l'île de la Providence* fait mention de lui, en décidant que les nègres seraient maintenus à *Somers Island* et qu'on en *disposerait pour le mieux* (4). Le 23 avril 1623, la *Compagnie of Providence Island* fait écrire une longue lettre au gouverneur et au conseil de l'île (5). Elle

(1) *Colonial Entry Book*, vol. IV, p. 58, cité dans les *Col. Pap.*, p. 169.

(2) *Ibidem*, vol. IV, pp. 72, 73, cité dans les *Col. Pap.*, p. 189.

(3) *Ibidem*, vol. III, p. 299, dans les *Col. Pap.*, p. 255.

(4) *Minutes of a Committee for Providence Island; ibid.*, vol. III, p. 305, dans les *Col. Pap.*, p. 257.

(5) The Company of Providence Island to the Governor and Council, *Col. Entry Book*, vol. IV, pp. 114-117, cité dans *Col. Pap.*, p. 271.

recommande de pousser avec vigueur les travaux publics et d'y employer principalement les *nègres*. Le 16 juin 1638, le comte de Warwick, lord Mandeville et W. Woodcock, s'engagent à transporter deux cents hommes à Providence, en échange d'un certain nombre de ces hommes de couleur (1). La Compagnie de la Providence, dans une lettre au capitaine Nat. Butler, gouverneur de l'île, ne témoigne pas d'infiniment de scrupules à l'endroit de la traite des noirs. Elle lui annonce qu'une certaine société lui a offert de faire parvenir deux cents Anglais à Providence, en échange de deux cents nègres. Cette honorable société est, on n'en peut douter, l'illustre triade que nous venons de faire connaître. Elle proclame la liberté de s'adresser aux Hollandais pour l'acquisition de cette marchandise et lui donne l'espoir que tous les ans on expédiera des Anglais dans ces parages en échange de nègres. Une famille, composée de quatorze membres, ne pourra pas, du reste, s'aviser à posséder plus de six de ces malheureux. Le surplus servira d'indemnité aux gens dénués de fortune, qui ont présidé à l'apprentissage des colons. Quant aux esprits turbulents qui voudraient s'opposer aux mesures du gouverneur à l'endroit des nègres, ils seront frappés de bannissement (2). Lord Warwick et Mandeville renouvellent leurs propositions le 29 novembre 1638. Cette fois ils ne prennent à leur charge qu'*une part proportionnelle* des frais de transport pour deux cents hommes, moyennant un certain nombre de nègres (3).

De plus en plus la *Compagnie de l'île de la Providence* découvre ses desseins. Elle écrit au gouverneur et au conseil de cette colonie une lettre que ne recuserait pas un troqueur de chair humaine du temps des patriarches. Ces

(1) *Colonial Entry Book*, vol. III, pp. 340-341, dans *Col. Pap.*, p. 275.
(2) *Ibidem*, vol. IV, p. 126, cité dans *Col. Pap.*, p. 279.
(3) *Ibidem*, vol. III, pp. 345-346, cité dans *Col. Pap.*, p. 283.

hideux spéculateurs n'ont pas l'intention de vendre leurs nègres; mais si le nombre s'en accroît au point de faire naître des obstacles à leur exploitation, on les exposera en vente et ils seront expédiés pour la Nouvelle-Angleterre ou la Virginie. L'excellent marché de Mr. Woodcock aurait produit à la Compagnie quinze livres par tête; mais depuis la mort de ce brave marchand, la pauvre société a fait de grandes pertes sur le bétail humain (1). Un peu plus tard, l'ignoble trafic semble de nouveau sourire à sa cupidité. Elle ordonne aux mêmes autorités d'avoir à envoyer dans la mère-patrie le tabac qui a été payé avec les nègres du capitaine Rudyerd (2). Et comme cette denrée pourrait manquer un jour ou l'autre, la même Compagnie en défendit l'exportation sans certaines formalités, entre autres, l'exhibition des titres de propriété (3). Ainsi le marché était parfaitement organisé. L'offre et la demande fonctionnaient avec tous les merveilles que produit l'économie spéciale de cet étrange et révoltant commerce. Il est vrai que le Conseil privé, en 1637, signifie à quelques aventuriers qu'ils aient à interrompre leur trafic sur les côtes de la Guinée; mais il ne paraît pas que ce soit dans l'intérêt de l'humanité, mais bien pour la raison que les patentes royales auraient été outrepassées en certains articles (4).

Ces faits réunis prouvent à l'évidence que la traite des nègres avait singulièrement élargi sa sphère au milieu du XVIIe siècle. L'État concourait à ce trafic, en lui prêtant le prestige de sa force. Des malheureux parvenus à se dérober aux fers et au fouet, assis en sûreté, comme ils le pensaient, au foyer britannique, se sont vus arrêtés par ordre du Conseil d'État et remis aux mains de leurs maîtres inflexibles.

(1) *Colonial Entry Book*, vol. IV, pp. 138-142, dans *Col. Pap.*, p. 296.
(2) *Colonial Papers*, p. 319.
(3) *Ibidem*, p. 320.
(4) *Ibidem*, p. 260.

C'est le 10 septembre 1659 que se commit cette atrocité (1) ! Il est remarquable que cet arrêt coïncide presque avec la fin du règne glorieux et tyranniquement méthodique de Cromwell, vendant après la bataille de Worcester, pour servir d'esclaves dans les colonies, huit mille des malheureux qui avaient porté les armes pour la cause de Charles II (2). Toutefois, en 1637, une cargaison de noirs

(1) Un marchand des Bermudes, nommé Peniston, expose dans une pétition au Conseil d'État, en date du 10 septembre 1659, qu'après son arrivée sept de ses nègres ont trouvé moyen de prendre la fuite et de se cacher près de Plymouth. Le Conseil d'État charge le capitaine Rous de les appréhender et de les mettre en sûreté jusqu'à ce que le pétitionnaire puisse les mettre à Londres entre les mains de la compagnie des Bermudes (*Interregnum*, *Entry Book*, vol. CVII, p. 548; dans *Col. Pap.*, p. 476).

(2) Lord Lyttelton, *A History of England in a series of letters from a nobleman to his son*, p. 338, t. I, dit, sans s'émouvoir, avec l'orgueil d'une Tête-Ronde : « Never was so complete a victory obtained by *him* before. Two thousand perished by the sword and four times that number, being taken, *were sold as slaves to the American planters.* »

Vers la fin de ce même siècle, sous le règne de Jacques II, ce protégé du grand-roi, il se produit un fait identique. On sait qu'après l'expédition de Monmouth, qui eut un si lugubre dénouement à Sedgemoor, le fanatique et imbécile successeur de Charles II chargea Jeffreys, son Fouquet-Tinville, de présider aux *assises sanglantes*. Le sombre proconsul, après avoir fouetté, roué et exécuté des milliers de victimes, brûlé vives des jeunes filles de onze ans, et jeté l'opprobre sur toute l'Angleterre, eut recours au procédé de la déportation et de la vente de ses concitoyens comme esclaves dans les colonies. Voici un passage de Macaulay, l'éminent historien (*Histoire d'Angleterre depuis Jacques III*, t. I, p. 485), qui retrace de main de maître ce lamentable épisode :

« Le nombre de prisonniers, que Jeffreys fit déporter, s'éleva à huit cent quarante-un. Ces hommes, plus malheureux que ceux qui avaient souffert la mort, furent réunis en diverses bandes et *concédés* à quelques favoris de la cour, sous condition de les transporter, comme esclaves, au-delà des mers, dans une des Antilles, et avec défense expresse de leur donner la liberté avant dix ans. Ces dernières clauses avaient pour but d'aggraver la position des malheureux exilés. Dans la Nouvelle-Angleterre et sur le territoire de New-Jersey, ils eussent trouvé une population sympathique et un climat sain, on résolut donc de les envoyer dans un pays où le puritanisme n'avait pas de partisans et où le laboureur, né sous une zône tempérée, avait peu de chances de conserver la santé. Le besoin d'esclaves était si grand, que les

(*a cargo of nigers*) de la Guinée reçut ordre du Conseil privé de suspendre sa marche. On pourrait croire que Leurs Seigneuries puisaient les motifs de cette mesure dans des sentiments chrétiens ou humanitaires, ce qui marquerait la première étape à l'abolition de la traite. Mais quelle erreur ! A cette époque de promiscuité morale et religieuse, les hommes d'État, la plupart corrompus et dissolus, tout prêts à s'enivrer aux vapeurs d'un hobbianisme délirant, n'avaient pas la force de s'élever à l'intuition des priviléges de l'humanité. Aussi voyons-nous que l'entourage de Charles Ier fonde son ordre sur des mobiles bien autrement

nouveaux venus, malgré la longueur de la traversée et les chances de maladie, *devaient avoir sur le* MARCHÉ une grande valeur. Jeffreys estimait qu'en moyenne chacun d'eux vaudrait, tous frais payés, de dix à quinze livres sterling. Aussi *la concurrence fut-elle grande pour obtenir ces concessions.* Les Tories de l'Ouest de l'Angleterre crurent que leur zèle pour la cause royale et les dommages qu'ils avaient soufferts dans l'insurrection, leur donnaient droit à participer dans les bénéfices que leur enlevait l'avidité des sycophantes de la cour. Mais les courtisans l'emportèrent.

» Les souffrances des déportés étaient pour le moins égales à celles des nègres que l'on exporte aujourd'hui du Congo au Brésil. Il paraît, d'après les documents les plus authentiques, qu'avant la fin du voyage, plus d'un tiers devînt la proie des requins. Cette cargaison humaine entassée à fond de cale dans de petits bâtiments, avait si peu d'espace que les blessés dont les plaies étaient encore saignantes, ne pouvaient se coucher sans se mettre les uns sur les autres. La promenade sur le pont leur était interdite, et l'écoutille était gardée par des sentinelles armées d'espingoles et de sabres d'abordage. Dans cette prison sous-marine, tout était ténèbres, infection, désespoir, maladie et mort. Sur quatre-vingt-dix-neuf qui furent embarqués sur un bâtiment, vingt-deux moururent avant d'arriver à la Jamaïque, quoique la traversée eût été des plus rapides. Depuis quelques semaines on ne leur donnait que du mauvais biscuit et de l'eau fétide, et en si petite quantité que chacun d'eux aurait pu aisément consommer la ration de cinq. Aussi les négociants auxquels ils étaient consignés furent-ils obligés *de les engraisser avant de* LES VENDRE. »

Ces tristes exemples prouvent que, quel que soit le régime politique ou religieux, il n'y a de salut, sur cette terre, pour les hommes, que sous les ailes de la pondération des pouvoirs et de la tolérance. Plus tard, à la révolution française, ces exemples s'accumulent pour ainsi dire par monceaux depuis le pied de l'échafaud ruisselant de sang jusqu'à l'assassinat du duc d'Enghien.

petits (1); il se dit informé par Slany, Nicolas Crispe, William Clobery et d'autres membres de la *Guinea Company*, à laquelle le roi a octroyé des lettres patentes pour l'exploitation exclusive de la Guinée, de Binney et d'Angola; il se dit informé que *John Crispe* et ses coassociés ont équipé le *Talbot* pour faire le commerce, contrairement à la concession royale, sur les côtes de la Guinée et d'y prendre des noirs pour les transporter sous des climats étrangers. Le Conseil ordonne que le départ du *Talbot* soit retardé jusqu'à nouvel ordre. Ce n'est donc qu'une infraction aux statuts de la Compagnie et non la revendication des droits imprescriptibles (2) que le Conseil privé avait en vue! Il était réservé à notre époque de l'essayer.

(1) *Colonial Papers*, p. 239, *The Privy Council to Sir John Pennington.*

(2) Voy. *Colonial Papers*, p. 135, une proclamation de Charles Ier, qui confirme ce qui est établi plus haut. Elle interdit le commerce de la Guinée, de Binney et d'Angola à quiconque, à l'exception de sir Rich. Young, sir Ken. Degby, G. Kirke, Slany, Nicolas Crispe et W. Clobery, auxquels le roi a octroyé le privilége exclusif de faire le commerce dans ces parages pendant quarante-un ans. Cette proclamation est du 22 novembre 1631.

VIII.

Sommaire : De rechef les Bermudes ou les Somers Islands. — Naufrage et famine. — Lord de la Warr et Somers. — Plaintes de la Chambre des Communes. — La Jamaïque. — Penn et Venables. — Projet de réorganisation coloniale soumis au roi par Jacques comte de Marlborough. — Soins tendres et minutieux.

Les Bermudes ou les *Somers Islands* ont déjà passé sous nos yeux dans ce vaste panorama colonial. Les *State Papers* leur consacrent d'intéressantes pages. Un des documents les plus remarquables est la lettre de Somers lui-même, *ce bon* vieux *gentlemen,* comme lord de la Warr se plait à l'appeler. Elle est adressée de James-Town, en Virginie, le 15 juin 1609, à Salisbury, et dissipe toute incertitude à l'égard des *Somers Islands* dont nous avons, du reste, déjà parlé plus haut. Dans la traversée pour aller en Virginie, dit Somers (1), une violente tempête se déchaîna à cent lieues des Bermudes, et dispersa toute la flotte. Le vaisseau qui le portait fit une voie d'eau. Dès lors les aventuriers coururent les plus grands dangers. Du 23 au 28 juillet 1610, cent hommes furent employés aux pompes, jour et nuit. Le 28 juillet, qui fut un vendredi, on eut en vue l'île de Bermude. Le navire de Somers échoua à un quart de mille de la côte. Personne ne périt. On sauva même une partie des biens, mais l'approvisionnement en pain fut perdu. Dans l'intervalle du 28 juillet au 10 mai 1610, les naufragés, redoublant d'activité et d'énergie, construisirent deux petites embarcations, qui leur permirent de quitter les Bermudes le 13 mai et de faire voile pour la Virginie, où ils débarquèrent le 23 de ce mois, au nombre de cent quarante personnes, hommes et femmes. Au cap Henri on leur parla d'une affreuse famine qui désolait James-Town. Ils for-

(1) Il y a malheureusement des lacunes à la fin de sa lettre.

cèrent de voiles. Bientôt ils virent de leurs yeux qu'on n'avait pas exagéré les horreurs de cette calamité. Toutes les denrées avaient été consommées. On en était réduit à faire festin de reptiles effrayants. Grâce au dévouement éclairé du gouverneur, sir Th. Gates, le fléau fut enfin dompté. Les compagnons de Somers purent descendre la rivière dans quatre pinasses. Ils firent la rencontre de lord de la Warr. Peu de sauvages dans leur excursion. Au reste, ils ne trafiquaient que de mûriers. Le plus grand espoir les anime. Somers s'en ira aux Bermudes s'approvisionner en poissons et porcs. C'est l'endroit le plus riche qu'il connaisse en approvisionnements de ce genre; la volaille n'y est pas moins abondante. Il a envoyé une lettre de l'île de Bermude, où il est décédé le 9 novembre 1611. Lord de la Warr, dans une lettre à Salisbury (1), paraît avoir pressenti la fin de ce marin intrépide. Il dit lui-même qu'il avait envoyé pour la seconde fois Somers aux Bermudes pour y faire des approvisionnements. Le bon vieux gentleman, ajoute-t-il, à bout de dévouement et de zèle, sans qu'il proférât des murmures ou fît des objections, entreprit de grand cœur de mener à bonne fin une si dangereuse expédition.

Un autre document jette une lumière plus vive encore sur la situation de cette colonie. Le 19 juin 1628, la Chambre des Communes se plaint avec amertume dans une pétition au roi du sort fait aux *Somers Islands*. Elle proteste contre les droits énormes qui frappent les articles importés par les planteurs, contrairement aux lois et aux patentes accordées à ces aventuriers (2). L'île, à cette époque, comptait une population d'à peu près deux mille habitants. Dans l'espace de moins de trente ans, elle s'est

(1) *Colonial Papers*, p. 10.
(2) *Ibidem*, p. 92.

élevée au chiffre de trois mille âmes, dont 150 en état de porter les armes. Les dépenses du gouvernement colonial ont atteint annuellement la somme de 500 liv. et la taxe sur le tabac en a rapporté environ 800 dans le même temps (1).

Au nom de Cromwell s'attache une expédition dans les Indes Occidentales. On sait que cette entreprise, dont le but fut de s'emparer d'*Hispaniola* (2), ne fut pas couronnée par le succès; mais elle eut pour conséquence de mettre l'Angleterre en possession de la Jamaïque (3), et on ne doit pas traiter à la légère l'empressement du Protecteur à fortifier cette île de manière qu'elle pût résister à toute attaque. Les Anglais y ayant mis le pied, le 10 mai 1655, les insulaires, au nombre de quatorze cents, ont cherché un refuge dans les montagnes, à l'exception de quelques Indiens et Portugais, qui se sont rendus aux vainqueurs. L'Angleterre, pour garantir sa nouvelle possession contre toute surprise, expédia dans ces parages, en quatre mois, plus de huit mille soldats bien armés et bien équipés. Ce chiffre est énorme pour l'époque et prouve l'importance de cette colonie (4). De plus, afin d'engager les émigrants à venir s'établir dans ce pays, le gouvernement anglais fit des proclamations dans lesquelles il sollicita les planteurs de la

(1) *Colonial Papers*, p. 449. Rapport du *Comité pour l'Amérique* au Conseil d'État, en date du 7 octobre 1656.

(2) Déjà en 1585, sous Élisabeth, l'Angleterre avait eu connaissance des richesses de cette île; voy. *Col. Pap.*, p. 3. — V. *Ibidem*, p. 419, un ordre du Conseil d'État.

(3) La Jamaïque est située dans la mer des Caraïbes, au sud de Cuba et à l'ouest d'Haïti. Les manufactures de cette île sont celles du sucre et du rhum, qui composent les principaux articles d'exportation. Le siége du gouvernement est à Saint-Iago, mais la ville la plus importante est Kingstown.

Cette île a été découverte, en 1494, par Christophe Colomb et colonisée en 1505. Elle resta au pouvoir de l'Espagne jusqu'à la date ci-haut indiquée. La Jamaïque comprend dans sa circonscription administrative et religieuse les colonies anglaises de Bahama et de Honduras.

(4) Voy. *Colonial Papers*, p. 429.

Nouvelle-Angleterre à émigrer dans la Jamaïque, pays d'abondance, où les avantages matériels les récompenseraient amplement de longues souffrances.

Viennent ensuite des documents d'une autre catégorie. Par ordre du Conseil d'État, Francis Hodges donne le détail des forces de terre à la Jamaïque, dresse la liste des officiers morts dans diverses expéditions et celle des officiers auxquels il est dû des arriérés de solde (1). Ce sont des pièces à consulter dans l'original par les hommes spéciaux. On ne pourra se dispenser d'examiner les procédés dont des hommes tels que Penn et Venables ont été l'objet. Le 20 septembre 1655, deux mandats d'arrêt furent lancés contre ces deux généraux commandant les forces d'Angleterre en Amérique. Ils étaient accusés d'avoir, contrairement à leur serment, abandonné l'armée sous leurs ordres. Penn fut relâché le 25 octobre et Venables le 30 octobre de l'année suivante (2).

Après la restauration de Charles II, il n'est projet qui ne fût soumis à ce monarque pour l'amélioration des colonies. En première ligne, se présentent les propositions de Jacques comte de Marlborough (3). Il s'agit, selon lui, d'envoyer aux gouverneurs des Caraïbes des dépêches émanées du roi, les invitant à encourager les émigrations vers la Jamaïque. Avant tout, il faudrait consolider les affaires à la Nouvelle-Angleterre; car de cette contrée on peut retirer des approvisionnements et des hommes. Puis, ce serait le moment d'ordonner à la *Compagnie royale* d'Afrique d'avoir

(1) *Colonial Papers*, p. 469. Voy. aussi *Ibidem*, pp. 438 et 454, où se trouve la liste des officiers et soldats.

(2) *Entry Book*, vol. CXXXIII, p. 223, et vol. CIV, pp. 343, 352, cités dans *Col. Pap.*, p. 429.

(3) *Colonial Papers*, p. 491, *Proposals concerning* Jamaica by James Earl of Marlborough. Ces propositions datent vraisemblablement du mois de novembre 1660.

à faire de la Jamaïque le *centre* de la traite des noirs. Pour donner un commencement d'exécution à ce projet, le roi ferait transférer vers ce point cent de ces deshérités de la civilisation. Il accordera la liberté de conscience à tous ceux qui désireront en jouir. Du reste, on encouragera tous les serviteurs qui voudraient y aller et ceux qui y expédieraient des valeurs. Les cavaliers préposés à la défense de l'île auront de bonnes armes et de bons approvisionnements. On ne manquera pas de veiller à ce que les planteurs aient des épouses. Toutefois, on épargnerait, à ce sujet, autant que possible, *Newgate* et *Bridewell*, et on fera traverser les mers *aux pauvres filles* dont *sont déchargées si peu de paroisses en Angleterre*. Ce qu'il y a de consolant dans cette perspective, c'est que le planteur, quand il prend femme, a l'habitude de donner et non de recevoir. En d'autres termes, tout planteur qu'il est, il ne connaît pas encore la chasse aux dots. Un autre rapport, passablement long, puisqu'il prend trente-une pages, n'a pas la même portée sociale. Il développe des éléments économiques d'un ordre plus matériel. La situation, la forme, le climat et les avantages et désavantages de l'île se présentent et passent tour à tour. On y parle des havres, des plantations, des villes et des ports. Il y a abondance de bestiaux, de volailles, de poissons et de fruits. On examine les matériaux de construction, la température et le sol, et on ne laisse pas inaperçue la catégorie des choses nuisibles. Quant au chiffre des habitants de l'île, il se décompose comme suit : le nombre des soldats restants s'élève à 2,200, et il y a un pareil nombre de marchands, de planteurs et autres. Puis il établit une espèce de balance des forces entre Espagnols et Anglais; après quoi, l'auteur du rapport conclut à la nécessité de conserver et de renforcer la Jamaïque. Si Sa Majesté, dit-il, en terminant, a l'intention de sauve-garder cette colonie, elle ferait bien d'y en-

voyer un commissaire muni d'instructions précises, de cette façon l'armée remplira ses devoirs avec plus de dévouement, et les marchands ainsi que les planteurs, comptant sur la stabilité des choses, feront renaître leurs établissements de leur ruine (1).

(1) Rapport sans nom d'auteur, écrit en novembre 1660. Voy. *Col. Pap.*, p. 492.

CONCLUSION.

—

Voilà les faits les plus saillants que nous révèlent les *State-Papers* au point de vue des causes qui ont amené les nombreuses découvertes de cette époque et des effets immédiats qu'elles ont produits par la dissémination sur le globe d'innombrables établissements coloniaux. Les colonies naissent, comme nous l'avons dit, d'un sentiment d'expansion inné, incrusté dans l'homme, d'un instinct en un mot; elles sont la manifestation par des effets physiques, sensibles, d'un besoin qui tourmente sans relâche son être et le remue dans son essence. Quand une nation, stimulée par ses instincts, songe à fonder sa supériorité sur mer ou plutôt à planter les jalons qui y conduisent, on doit être sûr qu'elle est sous le souffle d'un principe énergique, trempé de fatalité, qui le pousse à de hautes destinées. L'Angleterre, si admirablement située pour devenir puissance maritime, n'acquiert conscience de sa mission que dès le début des temps modernes. Avant cette période, elle était sous ce rapport dans une infériorité relative. Mais après le grand bouleversement moral et religieux qui signale le XVIe siècle, le génie de la nation anglaise se réfléchit dans le miroir de sa politique intérieure, et, s'aidant de son tempérament national, il soulève l'Angleterre à cette hauteur d'où elle contemple pendant un siècle et demi les convulsions qui l'ébranlent en l'épurant et qui la forcent à asseoir ses institutions sur le roc de la liberté, immobile au milieu des tempêtes. Ce fut une étape mémorable dans les annales de l'humanité. Grâce à l'éparpillement à l'infini de ses colonies

sur tous les points du globe, les institutions constitutionnelles eurent leur ligne de navigation transatlantique. Dès lors la liberté put se déplacer. Sous l'action des courants irrésistibles qui déchaînent les passions en tumulte et qui fait que les aspirations humaines passent de l'extrême grandeur morale à l'extrême abjection, la liberté alla planter ses étendards au Nouveau-Monde, où d'abord nous la voyons rivée aux comptoirs de la métropole et briser ensuite ses chaînes pour rayonner de cet éclat majestueux qu'avait sans doute l'homme échappé aux mains du Créateur. Admirable enchaînement des choses! Le marchand cupide hasarde ses jours pour un lucre souvent éphémère, les gouvernements rejettent au-delà des flots des populations dont ils redoutent les sentiments religieux; le génie, étonné d'être à l'étroit dans sa patrie, affronte l'Océan pour chercher des horizons plus vastes, et de tous ces principes de dispersion, de ces éléments disparates, il résulte un ensemble harmonique qui conserve les races avec leurs empreintes particulières, et dote le monde de sociétés nouvelles. La Grande-Bretagne, dont quelques esprits chagrins célèbrent par anticipation la chute prochaine, la Grande-Bretagne, identifiée avec ces lois générales de l'histoire, a réalisé, développé et comme matérialisé son génie distinctif, le type de sa nationalité par la création de ses colonies. S'il est vrai, comme on le prétend, que ce pays a atteint aujourd'hui au faîte de son ambition, qu'il touche au maximum de sa grandeur, il aura légué aux hommes d'État un bel exemple à suivre et une leçon : il leur dit par la grande voix de l'histoire que le secret de la force des nations est dans le trident de Neptune *au service* des institutions libres.

L'Allemagne, disloquée depuis trois siècles sous la verge de la France de Richelieu, toujours attentive à y semer la division afin que l'Aigle de la Germanie continue sans cesse à prendre son essor *vers les montagnes,* ce docte

pays, ce foyer scientifique peut-être le plus complet et le plus actif que l'univers aît produit, à peine s'est-il dégagé des étreintes où le tenaient les traités, qu'il songe à la grande route de l'humanité, qu'il songe à se créer une marine pour organiser l'immensité de ses forces variées. Partant de principes opposés à ceux qui ont fait la vie de la libre Angleterre, l'Allemagne aboutira logiquement dans l'avenir, si elle y persévère, à des résultats opposés. Le régime militaire absolu est un régime primitif qui s'impose aux nations dans leur enfance; on le rencontre à l'origine des sociétés, quand l'homme adore la force brutale et que le droit lui apparaît sous l'aspect sinistre et mystérieux des divinités de l'Inde et de la Perse. Il suit de là que ce régime, appliqué constamment à une nation, quelque vigoureuse d'ailleurs qu'elle soit, la fait dégénérer en une machine politique qui écrase, démolit et tue, à moins que des événements, des péripéties politiques ne viennent neutraliser le funeste effet de cette nature gouvernementale. Quelles seraient les conséquences de la supériorité maritime d'un peuple façonné à un pareil régime? Si jamais il parvenait à fonder ou à conquérir des colonies, l'assujettissement de l'homme aux lois rigides des camps serait, sans aucun doute, sous sa domination, le sublime des conceptions de l'esprit. Car tel est le pouvoir de cette force expansive des colonies, que celles-ci reflètent partout les tendances politiques, morales et religieuses de la métropole. Si, au moment même où son génie crée autour de lui les nombreuses colonies, comme nous en avons vu naître dans les pages précédentes, la mère-patrie a ouvert son cœur à ces pures tendances de l'humanité, alors il se dépose ça et là sur le globe des germes de liberté qui seront l'avenir des générations. Dans le cas contraire, nous avons tout à redouter; le temps et les passions des hommes aidant, la barbarie ensevelirait de nouveau le genre humain

sous l'imonde limon produit par des institutions asiatiques basées sur la violence, l'arbitraire et le mépris de la dignité humaine.

La fondation des colonies est donc tout un enseignement moral et philosophique. C'est le tableau vivant de ce besoin inassouvable, de cette heureuse nécessité pour l'homme de se développer. Les peuples qui s'aplaudissent à juste titre de leurs institutions libres et rationnelles, se raffermissent par le spectacle des choses accomplies, par l'idée que l'humanité a sa raison et sa racine dans la mission qui lui est imposée de remplir un devoir et que ce devoir se rattache au plan primordial de la création dont il n'est qu'un rayon lumineux.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Avant-Propos v

I. — Signification du commerce et des colonies au point de vue philosophique. — Appréciation des archives anglaises. — La reine Élisabeth, Hawkins, Drake et Cavendish. — Le comité pour favoriser les voyages d'aventures; Carlile. — Gilbert et l'esprit d'intolérance au-delà de l'Atlantique. — Simon Ferdinando, Ralph Lane, Walsingham. — Une scène de piraterie. 1

II. — Origine de la Virginie, le capitaine Newport, la jeune Pocahuntas. — John Smith en Angleterre, lord de la Warr succombe à la fatigue. — Les loteries, la presse des jeunes filles et la figure sinistre d'Owen Evans. — Assemblée générale de la Virginie, lois et constitution, actes de cruauté. — Liste des Wallons (Belges) et Français qui ont émigré en Virginie. — Leur sobriquet de *vinerouns*, leur activité et leur industrie. — Massacre des colons et peste. — La Virginie, partie intégrante de l'empire britannique. — Efforts de la métropole pour relever la colonie. — Will. Berkeley et instructions remarquables du roi Charles Ier. — La Virginie sous Cromwell. — Ce qu'elle devint sous la restauration de Charles II. 10

III. — Les États-Unis. — La Nouvelle-Angleterre. — Iles Bermudes et de Bahama. — Idées philanthropiques et sociales du capitaine Baily. — Massachusetts et Thomas Wiggin, Em. Downing, Henry Dade, John White de Dorchester, Éd. Winslow et le Dr. Sloughton. — La liberté de conscience et la répudiation des avantages de sa charte par le conseil pour la Nouvelle-Angleterre. — Le rôle de H. Vane. — Origine de New-York et naissance de la Caroline du Sud. — La Floride. — Un intolérant de la terre de France. 28

IV. — Newfoundland ou Terre-Neuve. — Lord Baltimore. — La Nouvelle Écosse. — Singulière stipulation du lord protecteur. — Lord Ochiltrie en face des rivalités de la France. — Le capitaine Daniel. — Soulèvement général en Angleterre et en Écosse contre les prétentions de la France. — Cabot, Villegagnon et René de la Laudonnière. — Notice historique dans le goût des annexionistes. 36

V. — La conquête du Canada par Kirke; animosité entre Anglais et Français; Montmorency et la marquise de Guercheville. — Dephebus Canne en face du massacre des Indiens. — Patente de sir W. Alexander. — Les armements de la France dévoilés par De Vic, agent anglais.

— Sir Isaac Wake, ambassadeur anglais à Paris. — Kirke et les peaux de castor. — Une capitulation. — Imminence d'une conflagration entre la France et l'Angleterre pour des peaux de castor. — Popularité de Kirke. — Projet de donner plus d'extension au commerce des Indes Occidentales. — La famille tapageuse des Kirke et Cromwell. — Robert Nelson prend en main la défense des intérêts du colonel Temple. — Les Kirke dès le début du règne de Charles II. — La restauration 42

VI. — Une digression imperceptible à propos des Archives anglaises. — Les premiers concessionnaires pour l'exploitation des îles Bahama. — Leurs patentes. — Analyse des instructions données au gouvernement et au conseil des îles de la Providence. — Le génie colonisateur de la race anglo-saxonne. — Lettre de la *Company of Providence Islands* au capitaine Bell. — Daniel Elfrith. — Singulières charges qui pèsent sur un ministre de l'Évangile, Mr Rous. — Chansonnettes qui ne donneraient pas d'émotion aux rossignols. . . . . ; . . . 56

VII. — Lord Carlisle et Montgomery. — Nouvelle preuve que l'Angleterre est le siége de l'intérêt bien entendu. — *Sic vos non vobis.* — Capitaux et travail pour les Nababs anticipés. — Prétentions de Mr Courteen ou Courten à la possession des îles de Barbados. — La famille Courten d'origine belge. — His Highness en séance du conseil, le 6 mai 1656. — Somer's Island. — Le capitaine Jean Ire de Lubeck. — Les négriers. — Un axiome digne d'illustrer la case de l'Oncle Tom. — Le redoutable problème de l'émancipation des noirs. — Une part proportionnelle. — Anglais vendus comme esclaves. — Caractère de l'époque de Charles II. — Un conseil qui n'a pas en vue l'abolition de la traite 66

VIII. — De rechef les Bermudes ou les Somers Islands. — Naufrage et famine. — Lord de la Warr et Somers. — Plaintes de la Chambre des Communes. — La Jamaïque. — Penn et Venables. — Projet de réorganisation coloniale soumis au roi par Jacques comte de Marlborough. — Soins tendres et minuticux 83

Conclusion 89

LB N 18

LES
COLONIES ANGLAISES

DE 1574 A 1660,

D'APRÈS LES STATE PAPERS,

ET

ÉPISODE
DE L'ÉMIGRATION BELGE EN VIRGINIE,

PAR

J. FELSENHART,

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK.

—

1867

Chalkin

LIBRARY OF CONGRESS
0 011 697 468 A